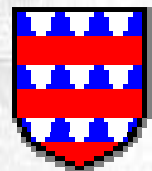


# L'Avesnois

*Bulletin  
du  
Cercle Historique et Généalogique  
de  
Berlaimont*



## Calendrier des réunions :

Les personnes voulant démarrer une généalogie ou l'étoffer peuvent venir nous rencontrer lors d'une permanence au local situé rue Wuibaille Dupont à Berlaimont au-dessus de la cantine scolaire.



### Horaires et dates:

Samedis 15-1, 26-1, 5-2, 19-2, 5-3, 19-3, 2-4, 16-4 de 14 à 17 heures

Mercredis 5-1, 19-1, 26-1, 9-2, 23-2, 9-3, 23-3, 6-4, 20-4 de 17 à 19 heures

Mercredis 27-4 de 14 à 19 heures.

### Cotisation annuelle 2011:

**15 €, couple 20 €.**

**à régler à l'ordre du Cercle Historique et Généalogique de Berlaimont**

**CCP 1508066X**

**Code IBAN : FR19 2004 1010 0515 0806 6X02 620 Etablissement bancaire : LA POSTE**

## Sommaire

<i>Éditorial.</i>	<i>Page</i>	<i>3</i>
<i>Assemblée générale.</i>	<i>Page</i>	<i>3</i>
<i>Nouvelles des nôtres.</i>	<i>Page</i>	<i>4</i>
<i>Nouveaux adhérents.</i>	<i>Page</i>	<i>4</i>
<i>Internet et les groupes Yahoo.</i>	<i>Page</i>	<i>5</i>
<i>Janvier 1792 – L' Affaire de Berlaimont.</i>	<i>Page</i>	<i>6</i>
<i>1915 - 1918 - Les "Registres" de la Mairie d' Avesnes.</i>	<i>Page</i>	<i>9</i>
<i>Célestin Hennion, préfet de police à Paris. 1862 - 1915.</i>	<i>Page</i>	<i>13</i>
<i>Nouvelles découvertes de pièces anciennes et de leur importance pour l' Histoire...</i>	<i>Page</i>	<i>20</i>
<i>Communes fusionnées, séparées. Ou créées à la Révolution.</i>	<i>Page</i>	<i>25</i>
<i>Boulogne sur Helpe - Notice Historique.</i>	<i>Page</i>	<i>26</i>
<i>Flaumont Waudrechies - Notice Historique.</i>	<i>Page</i>	<i>30</i>
<i>Flaumont Waudrechies dans le bottin de 1908.</i>	<i>Page</i>	<i>33</i>
<i>Un Plan "Vigipirate" à Lille dès 1871 ?? ...</i>	<i>Page</i>	<i>34</i>
<i>Marie Thérèse Natier de Wignehies .Récit d'une enquête généalogique.</i>	<i>Page</i>	<i>36</i>
<i>Eclaires dans le bottin de 1908.</i>	<i>Page</i>	<i>41</i>
<i>Notre bibliothèque s'étoffe.</i>	<i>Page</i>	<i>42</i>
<i>Nouvelles publications.</i>	<i>Page</i>	<i>44</i>
<i>Dépouillements en cours.</i>	<i>Page</i>	<i>44</i>

Je sais que certains trouvent que nous n'allons pas assez vite pour les photos.

Il y a 4 personnes qui photographient pour vous: 2 en mairie, 1 pour les microfilms de ce qui n'existe pas en mairie, 1 directement aux AD. Trois travaillent seuls, la quatrième qui ne conduit pas a forcément besoin de quelqu'un.

Le tout à synchroniser avec les horaires de travail, les autres occupations, la vie personnelle.

De loin, on ne se rend pas compte des distances, des difficultés de déplacement à certains moments.

Non informatisés ou n'ayant jamais numérisé en grosses quantités, on ne se rend pas compte du travail en aval. Il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton pour que les photos soient disponibles au local.

Le tout demande un certain temps, voire un temps certain.

Pourtant, je ne regrette pas forcément cette pseudo lenteur.

Parce que l'absence d'acte génère des échanges très intéressants et souvent très fructueux pour tous les participants.

Parce que certains se décarcassent pour les demandeurs, parfois bien loin de la zone d'action du CHGB qui est l'Avesnois, voire bien loin de leur propre domicile.

James peut se rassurer, je crois que nous sommes encore loin de voir Ancêtres devenir une "boîte à actes", même s'il y a toujours des récalcitrants à la rédaction d'un bon titre, à donner plus qu'une simple date avec des noms sans autres détails (la filiation est bienvenue, que ce soit lors de la demande ou après réception), ou qui dépassent le quota d'actes par demande ou par commune. La majorité a bien compris que l'important, c'est l'échange, sur le groupe ou au local. Les autres y viendront.

Alors, aujourd'hui, c'est la présidente qui vous remercie, vous tous qui faites en sorte que le CHGB soit une véritable association, pas un simple rassemblement de consommateurs.

Les 3 autres photographes officiels, ceux qui nous ont fait la surprise de nous remettre des photos qu'ils avaient faites, "mes" chauffeurs, les administrateurs, ceux qui ont pris la responsabilité d'une "commission" ou d'une tâche assez rébarbative, les dépouilleurs, ceux qui fouillent dans leurs données pour les autres, ceux qui se déplacent dans différents centres d'archives, les auteurs d'articles pour le bulletin, ceux qui nous donnent des documents pour la bibliothèque, du matériel parfois. Presque tout le monde, donc.

Que ceux qui "ne font rien" ne se sentent pas gênés, on sait très bien qu'il est parfois impossible de se rendre disponible.

Attention, la présidente garde quand même son mauvais caractère, elle continuera à taper sur les doigts des "perturbateurs", que ce soit sur le groupe ou au local.

Je vous souhaite une agréable lecture et de joyeuses fêtes de fin d'année.

La Présidente, *Colette FRANCOIS chgb 9*

## *Assemblée Générale.*

Eh oui, elle est déjà en préparation.

Pour ceux qui préparent leur voyage à l'avance, elle aura lieu le **dimanche 10 avril à Locquignol**. La salle des fêtes est déjà réservée. Et nous aurons comme invité la personne la mieux placée qui soit pour nous parler de la forêt, le Président de l'Association d'histoire locale.

Il n'y a que le restaurant qui n'est pas encore choisi, celui que nous avons en vue est en vente, et ne sera peut-être pas réouvert à cette date.

Vous aurez tous les détails le moment venu.

Pour info, pour les adhérents 2011, l'Assemblée Générale a lieu pour l'exercice précédent, donc 2010. Ils n'y ont pas le droit de vote, mais y sont cordialement invités. C'est un bon moyen de connaître l'Association, et de faire connaissance avec des personnes qui n'étaient jusque là que des noms.

Ceux qui ont deux ans d'adhésion (soit 2009 ET 2010) et voudraient rejoindre le Conseil d'Administration peuvent poser leur candidature maintenant. Cette candidature est à envoyer à la Présidente, au vice-président si vous préférez, ou à la secrétaire. Elles seront centralisées.

Pensez que les réunions ont lieu au local, de vive voix, pas par internet. L'un des membres est non-internaute, et nous tenons à ce qu'il y en ait au moins un.

Les détails vous parviendront par courrier postal, début mars normalement.

Colette FRANCOIS chgb 9

## *Nouvelles des nôtres.*

### *Carnet rose*

- Naissance le 24-9-2010 à Le Cateau de Léonie FAGOT, fille de Gilles et Alexandra PICART, petite-fille de Marie-Claude FAGOT (CHGB 103).
- Naissance le 6-11-2010 à Gisors (27) de Julien et Alexandre TOBOUL, fils de Maurice et de Céline DUVAL, petits-fils de Chantal DUVAL (CHGB 409).
- Naissance le 21-11-2010 à Annemasse (74) de Nathan JOVENIAUX, fils de Philippe et de Priscillia CORTEQUISSE, petit-fils de Danièle JOVENIAUX-CRAPET (CHGB 105).

### *Carnet noir*

- Décès le 19-10-2010 à Avesnes sur Helpe dans sa centième année de Simone BOSQUET, veuve d'Albert BIERENT, mère de Marcel BIERENT (CHGB 230).
- Décès le 30-9-2010 à Valenciennes de Paul JOVENIAUX, 63 ans, époux de Danièle JOVENIAUX-CRAPET (CHGB 105).
- Décès le 15-11-2010 à Saint Hilaire de Lucie BACHELET, veuve de Lucien CRAPET, 89 ans, mère de Danièle JOVENIAUX-CRAPET (CHGB 105).
- Décès le 1-12-2010 à Sète (34) de André GATTELET, père de Nadège GATTELET (CHGB 353).

## *Nouveaux adhérents.*

404	FATREZ Catherine	4 rue du nouveau monde 59360 SAINT SOUPLLET	catherinefatrez@neuf.fr
405	BERNARD Daniel	1378 chemin des Espillières 13400 AUBAGNE	a380b@hotmail.fr
406	DELETTRE Raymonde	15 rue de la charbonnerie 37600 BEAULIEU LES LOCHES	
407	LECERF Albert	52 impasse Alphonse Daudet 59240 DUNKERQUE	lecerfalbert@aol.com
408	DANZIN Bruno	15 rue Eugène Pottier 59770 MARLY	danzin.bruno@free.fr
409	DUVAL Chantal	21 rue de Seine 77250 VENEUX LES SABLONS	duval.yanick@orange.fr
410	FONTAINE Sandrine	les Hinogues 35380 PAIMPONT	s.fontaine@gmx.com
411	KRZYZANIAK Régis	43 rue du Pont des Moines 59145 BERLAIMONT	regis.krzyzaniak@orange.fr
412	LIENARD Alain	30b rue des Ecolies 59138 VIEUX MESNIL	lienard.alain@aliceadsl.fr
413	RENAULT Micheline	31 rue Pasteur 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE	micheline.renault@free.fr
414	GLINEUR Carine	15 rue des noisetiers B1421 OPHAIN	carine_glineur@yahoo.fr
415	BARANT Michel	19 rue du Muguet 62138 AUCHY LES MINES	michelbarant@orange.fr
416	MUSIAUX Patricia	Schouwendaal 6 B1630 LINKEBEEK	patmu_21@hotmail.com
417	RICHARD Francis	18 rue Bossuet 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	fran6.richard@free.fr
418	PINCHART Géraud	14 rue Pierre et Marie Curie 59680 COLLERET	gegetir59@yahoo.fr
419	DERQUENNES Philippe	88 promenade des anglais 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE	derquennes@worldonline.fr
420	BIENFAIT Claude	82 rue du Rhône 01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE	
421	PATOUX Jules	83 rue du bas B6220 HEPPIGNIES-FLEURUS	patouxjules@hotmail.com

Je voudrais rappeler quelque chose à propos des groupes Yahoo.

CHGB-infos est réservé exclusivement aux adhérents, pour les informations à caractère non généalogique. L'inscription n'y est d'ailleurs pas facultative, un nouvel adhérent y sera inscrit d'office quelques jours après son adhésion s'il ne répond pas à l'invitation.

Si vous désirez répondre à un message passé sur ce groupe, c'est bien à [CHGB-infos@yahoogroupes.fr](mailto:CHGB-infos@yahoogroupes.fr) qu'il faut écrire.

Le CHGB utilise comme support préférentiel pour la généalogie le groupe ancetres-en-avesnois. Il n'est pas obligatoire de s'y inscrire, chacun étant libre de son choix pour ses sources. Néanmoins, le CHGB ne dispose pas d'adresse pour les recherches ou les demandes d'actes, c'est explicitement indiqué sur le site. Association = associés = groupe. C'est donc bien sur [ancetres-en-avesnois@yahoogroupes.fr](mailto:ancetres-en-avesnois@yahoogroupes.fr) qu'il vous faut envoyer vos questions ou vos demandes d'actes.

Certains messages envoyés sur CHGB-infos sont transférés sur ancetres-en-avesnois. Priorité aux adhérents, transfert à tous ensuite.

**Ce qu'il faut retenir** : ancetres est ouvert à tous, sans condition d'adhésion. Environ les ¾ des membres ne sont pas adhérents. Si vous répondez sur "ancetres" à un message envoyé sur "CHGB-infos", ça fait du monde qui ne comprendra pas de quoi vous parlez. Si vous envoyez sur ancetres un message concernant la *gestion* (pouvoir, prise en charge de dépouillement, etc.), il y aura tout autant de personnes non concernées, et dont certaines n'apprécient pas.

Pensez-y avant d'écrire, il y a bien **deux adresses différentes**.

Sont refusées sur CHGB-infos les questions généalogiques et les demandes d'actes. Sont refusés sur ancetres les codes pour le bulletin, les photos d'actes CHGB (y compris collées dans des docs), les pouvoirs au moment de l'AG, tout ce qui ne concerne que les adhérents.

**Pensez aussi à vos titres.**

Le titre, ou l'objet, c'est ce qu'on lit avant d'ouvrir un message. Or, certaines messageries n'affichent que le début des titres. Donc, quand vous demandez un acte, commune et noms au début, sans rien devant. Sinon le message part à la corbeille sans être ouvert.

Pensez aussi à mettre le patronyme en majuscules, mais uniquement le patronyme, pas les prénoms ni la commune. Tout en majuscules ou tout en minuscules, c'est illisible.

Internet facilite les choses, c'est un fait. Mais pour mettre toutes les chances de votre côté, il y a aussi des règles à respecter. Et se souvenir que tout le monde n'a pas l'ADSL grande vitesse. Attention au poids de vos pièces jointes !!!!!!!

**Pour les nouveaux sur Yahoo, des choses à savoir :**

Lorsque vous créez un compte, la réception des messages est *par défaut* sur l'adresse associée au compte. Une messagerie à consulter comme celle de votre fournisseur d'accès. Si vous ne le faites pas, vous vous retrouverez très vite en retour-erreur.

Vous, et vous seul(e), pouvez décider d'associer votre adresse mail classique à votre compte.

De la même manière, si vous changez d'adresse, vous, et vous seul(e), pouvez la modifier dans Yahoo.

Plusieurs modes de réception :

- \* *l'envoi séparé* : vous recevez tous les messages, pièces jointes comprises.
- \* *l'envoi groupé* : un message en regroupe 25 ou ceux du jour, sans les pièces jointes
- \* *le no mail* : pas de messages, vous lisez sur le groupe, sans pièces jointes.
- \* *les annonces particulières* : vous ne recevez que les messages envoyés sous cette forme par le modérateur, mais aucun autre.

Sans compte Yahoo, vous recevez les messages et pouvez en envoyer. Mais vous n'avez pas accès aux anciens messages, ni aux fichiers des groupes.

Un choix à faire.

A savoir que sur CHGB-infos, c'est au minimum annonces particulières, pas de no mails. Il est par contre inutile de vous mettre en annonces particulières sur ancetres, les modérateurs ne se servent pas de ce mode.

J'en vois qui se disent : « Ouf, je n'ai pas internet ! »

**Avis aux internautes** : certains adhérents n'ont PAS internet. Quand vous débattiez d'un sujet qui pourrait les intéresser, pensez à en faire un résumé sous forme d'article pour le bulletin.

Pour eux.

Colette FRANCOIS chgb 9.

## *Janvier 1792 – L'Affaire de Berlaimont.*

Le Journal « l'Observateur », pour les années 1889, 1890 et 1891 a publié, probablement dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Révolution, un ensemble de « *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution dans le district d'Avesnes* ».

Parmi ces documents, la SAHAA conserve une liasse de coupures de ce journal concernant des « *Correspondances des personnages du district ayant trait à certains événements de la Révolution* », dont 7 courriers rédigés entre 1790 et 1794. L'ensemble couvre plusieurs dizaines de pages et concerne, au plan local, des faits et personnages qui ne peuvent laisser indifférents. Aucune indication quant aux sources de documentation, il est permis de penser qu'elles ont été tirées des AD et/ou des AN.

Les trois premiers, datés de 1790, sont de la plume du citoyen HANNOYE, avocat, Procureur de la Commune d'Avesnes, à son « ami » le chirurgien Jacques Joseph LEBON, alors député de la Commune de Floyon à Paris, c'est-à-dire, bien avant qu'il ne rédige son « *Fléau des dilapidateurs de la République* » (publié le 11 mars 1798).

Si l'on suit l'ordre de parution proposé par le journal, le premier courrier relate l'épisode de la restitution, par l'abbaye de Liessies, de la châsse de Saint Etton au village de Dompierre. Une note de la rédaction précise que ce texte a servi de matière à la publication de I. LEBEAU concernant cet épisode historique. Il est suivi des *Doléances de la communauté de Floyon* contre le seigneur de Préseau, seigneur du dit lieu.

Le deuxième fait le point sur « l'enrégimentement » des communes d'Étroeungt, Marbaix, Maroilles, Prisches, Cartignies, etc..., ainsi qu'une appréciation sur la progression du mouvement révolutionnaire.

Le troisième, daté du 30 juillet 1790, donne la liste des personnes élues à divers postes de responsabilité dans le district d'Avesnes.

Le cinquième est signé du curé BESSE de Saint Aubin, acquis dès le début aux idées nouvelles, et qui

fut député du clergé à l'Assemblée Nationale, le 17 avril 1789. Ce prêtre réputé se félicite de la confiance de Lebon et lui dresse un état des lieux de sa paroisse, en même temps qu'un vibrant attachement à la Révolution.

Le septième et dernier courrier est titré : « **L'Affaire de Berlaimont** ». Il est de Pierre PRESEAU, curé d'Aulnoye et daté du 11 janvier 1792.

Plusieurs historiens locaux ont mentionné des événements opposant les partisans des deux camps à Berlaimont où la résistance aristocratique fut particulièrement marquée. Il est fait allusion, par ailleurs, à un épisode qui a opposé des éléments de la population d'Aulnoye à celle de Berlaimont, en particulier sur le pont établi sur la Sambre. Des documents précisent que le système mobile installé sur le pont (et dont on trouve le plan sur les relevés de Trudaine) ayant été relevé, les « émeutiers » passèrent par le pont d'Aymeries.

Il est très possible qu'il s'agisse du même événement... Ce qui suit fera comprendre la complexité de l'affaire car il concerne, selon les documents, **un épisode qui oppose, en fait, les Berlaimontois entre eux**, avec la participation d'Aulnésiens, dans un premier temps, puis s'étend à d'autres villages.

L'Observateur :

Le 2 janvier 1792, les républicains de Berlaimont s'étaient rendus à Aulnoye pour prendre part à une fête patriotique. A leur retour, en arrivant au pont de Berlaimont, ils furent attaqués par les aristocrates qui les reçurent à coups de pierres et à coups de fusils. Le district d'Avesnes ayant demandé au curé d'Aulnoye des renseignements sur cette affaire, ce dernier répondit par la lettre suivante :

*Aux Membres du district d'Avesnes,  
Préseau, curé d'Aulnoy :*

*Je ne puis rien affirmer positivement dans le démêlé entre Aulnoy, ma paroisse, et celle de Berlaimont, sinon que les miens sont de bons citoyens et que les Berlaimontois sont de nombreux aristocrates dont le nombre s'augmentoît de jour en jour, par la menée de prêtres tous intéressés par la menée des prêtres contre-révolutionnaires.*

*M. Scorion, soit par intérêt ou par suggestion du curé ancien qui restoit chez lui, y travailloit de toutes ses forces et se mit à la tête de cette troupe qui devoit barrer le pont de Berlaimont et d'empêcher ceux du bourg qui estoient ici, de retourner chez eux ; quelques uns de mon village voulurent les accompagner pour les défendre et, arrivés à ce pont, selon ce qui m'a été rapporté, ceux de Berlaimont crièrent : « Qui vive ?... ». Ils répondirent : « Bons citoyens !.. »*

*A cette parole, 7 coups de fusil donnèrent en même temps et le combat s'engagea. Je n'ai pas le temps de dire plus long, d'ailleurs je ne suis pas informé de toute la narration variant selon les personnes ; mais je peux vous dire que Berlaimont a grand tort..(...)..*

Annexe :

La municipalité d'Aulnoye fit appel aux républicains des villages voisins pour protéger la rentrée de ses hôtes en adressant la lettre suivante :

*A Aulnoy, par ordonnance,  
Démoulin,, secrétaire-greffier,*

*Messieurs,*

*Le fanatisme est parvenu à son comble à Berlaimont. Nos frères, ceux à qui nous avons juré protection, s'entrégorgent les uns les autres. Déjà un des plus zélés compatriotes fut cruellement assassiné sans pouvoir se défendre ni être défendu. Un autre a échappé à la rage de nos ennemis en expirant sur son lit.*

*Nous avons volé à son secours avec plusieurs municipalités. Ayant reconnu nos forces insuffisantes, nous faisons cessation d'armes, tenant nos ennemis en respect en attendant que vous voliez très promptement*

à notre secours.

La partie d'archives consultée se termine ici et l'on aura compris à sa lecture qu'elle donne une vue partielle sinon partielle de l'évènement. Quelle fut la réaction des autres municipalités ?... Qui intervint ?.. Quand et comment ?...

Bien d'autres documents restent à exploiter, et s'il s'avère qu'une suite a été donnée par l'Observateur à « l'Affaire de Berlaimont », il y aura matière à la compléter par des témoignages précis car l' *"Histoire Religieuse du Département du Nord sous la révolution"* (\*) donne une version différente.

Selon les auteurs (\*), ce sont *"..des mal intentionnés des paroisses voisines..."* qui viennent attaquer des habitants hostiles au clergé constitutionnel à Berlaimont, le 1er janvier 1792. Un poste de garde établi par le Maire (\*) sur le pont essuie des coups de feu vers 21h et riposte ; un habitant de Leval est tué ; deux autres personnes sont blessées.

Le lendemain, vers 15h, une expédition punitive est menée par les *"... gardes nationaux de 15 communes voisines [qui] passent par le pont d' Aymeries..(..)..pillent les maisons des aristocrates..."*, saccagent le couvent des Soeurs Grises... *".. la maison du prieur Fliniaux, celle de l'ancien bailli du comte d'Egmont, Scorion, chef de la garde nationale, considéré comme l'un des chefs contre-révolutionnaires, et lui volent 7 à 8.000 livres d'assignats : lui même blessé de trois coups de sabre à la tête, gît mourant sur la chaussée..."*

Dans cette version, ce n'est donc plus un règlement de comptes entre nobles et révolutionnaires Berlaimontois, mais une agression délibérée d'émeutiers venus de 15(!!) villages voisins - dont Aulnoye - contre une paroisse particulièrement réfractaire au clergé constitutionnel...

\* Document des archives personnelles de Colette : réf : KL 68 - *"Recrudescence des troubles religieux décembre 1791 - avril 1792"*.

Ce document fait suite au *"Recrutement et installation des curés constitutionnels dans le département du Nord en 1791/92"*. Les auteurs sont l'abbé J. Peter qui a rédigé de nombreux articles pour la SAHAA et Dom Charles Poulet à qui l'on doit une *"Histoire du Christianisme"* en 3 volumes éditée en 1944.

\* Colette précise que : *"..le maire de Berlaimont, sous la Révolution est Célestin de Saint Aubin, qui signait de son paraphe sur toute la largeur de la page. Mais il n'était pas aristocrate. Son ancêtre, vers 1730, s'appelait Aubert, tout en signant "de Saint Aubin"..."*

Gérald COLLET , chgb 244



## *1915 - 1918 - Les "Registres" de la Mairie d' Avesnes.*

### *De l'Ortie, du Bureau... et de la libération ...*

Pour qui en est membre, la réunion mensuelle de la Société Archéologique et Historique d' Avesnes est un grand moment.

Le fonds d'archives est si riche que seuls son Président, Maître Défossez et quelques personnes initiées, dont l'archiviste M. Rousselle, propriétaire de la "Librairie du Nord" où notre Présidente a coutume d'acheter d'excellents ouvrages, peuvent orienter sans coup férir, le jeune thésard recommandé par l'Université, le doctorant averti...ou le prosaïque, patient et besogneux chercheur en histoire locale.

Certes, il faut se vouloir très méthodique... car la bibliothèque n'est ouverte que deux "petites" heures avant la conférence du jour et les "rats de bibliothèque", dont je suis, font moustache basse lorsque l'horloge sonne, déjà, la fin des recherches.

Car à côté des imposants volumes du Cartulaire du Hainaut de Devillers, des Albums de Croÿ, des 36 (et plus) recueils des Mémoires de la Société, il y a encore ces dizaines de cartons dûment répertoriés et qui ne sortent jamais. C'est là que l'on trouve matière à satisfaire sa curiosité... et en faire profiter quelque lecteur intéressé...

Ainsi donc, par un samedi sans idée de recherche précise, j'ai "tapé" au hasard dans le : SAHA - carton C 42... le premier en partant de la gauche...

Me voilà devant quatre "Registres" qui concernent l'occupation allemande de la Grande Guerre en Avesnois. Une écriture à la plume du ou des Secrétaire(s) de la Mairie d' Avesnes reprenant, jour après jour, les ordres de la Kommandantur du district : ordres de réquisitions ( oeufs - lait - bétail..), punitions, amendes, contrôles et appels de population, communications diverses, etc.. et aussi, parfois, quelques remarques plus personnelles.

Le *Registre 1* commence le 26 octobre 1915. Le *Registre 4* se termine le 8 novembre 1918 : c'est le jour de la libération de la ville d' Avesnes par les troupes anglaises. Il faudrait, bien évidemment, des jours entiers de lecture pour pouvoir en apprécier la teneur et en tirer une synthèse. Je suis allé au plus pressé, soit aux dernières pages du dernier Registre.

#### **Registre 4 : Année 1918**

##### **1- De la pression de l'occupant :**

Un constat évident : la population de nos villages souffre terriblement du « diktat » de l'occupant. Chaque page du registre est marquée de condamnations à des peines financières ou peines de prison (au choix !...):

*15 marks ou 3 jours de prison pour n'avoir pas éteint sa lumière à 10h30...*

*40 marks ou 8 jours... pour insolence durant le travail.*

*60 m ou 10 j... pour trafic de correspondance.*

*90 m ou 10 j... pour jet de pierre dans la batteuse.*

*90 m ou 8 j... pour inexactitude dans la livraison de lait.*

*620 marks ( !!...)... pour n'avoir pas fourni aucun oeuf depuis la réquisition.*

Chaque bien doit être déclaré, en particulier les chevaux et moyens de transport :

13 septembre 1918: Signé de la Kommandantur : la mairie de Cartignies devra dresser la liste de tous les chevaux et toutes les voitures pour les personnes et pour la culture, avec le nom, l'âge et le sexe des propriétaires.

La population est soumise à un contrôle permanent :

28 septembre : Appel pour toutes les femmes de 14 à 50 ans de Limont-Fontaine, Écuélin, Éclaiibes, Floursies, Dourlers et Saint Aubin. Manquement à l'appel puni de 15 marks ou 9 jours de prison.

D'un autre côté, le généralissime allemand entend bien faire régner la discipline dans ses rangs :

8 septembre : Il est arrivé fréquemment que des soldats saisissent chez les habitants sans en avoir l'autorisation. Tout officier ou homme qui fait des réquisitions doit avoir un permis signé du Commandant ou de l'adjoint de la Kommandantur (...)

En ce septembre 1918, il est évident pour les allemands que la guerre prend une mauvaise tournure. Cependant, on y croit encore et les forces sont très efficaces. On s'apprête donc à une résistance armée qui exclut toute population qui serait un « poids mort » :

12 sept : Le transport des personnes inscrites pour partir en France non occupée aura lieu probablement sous 8 jours avec arrêt en Belgique. Il est permis d'emporter :  
de la monnaie française jusque 50 francs par tête.  
des bons communaux.  
de l'argent allemand en quantité illimitée.  
bagages : 35 kg/adulte - la moitié pour enfant.  
bagages à main en quantité modérée.  
Interdit : tout écrit, imprimé, cartes, esquisses, vues, photos.  
pour les petits enfants, emporter le lait nécessaire.

## **2- De l'ortie et du sureau :**

Un aspect tout à fait particulier attire l'attention, à savoir les relevés des 12 et 16 septembre 1918. Nous sommes à 2 mois de la reddition :

12 septembre : Il est de nouveau rappelé que les baies de sureau sont à ramasser complètement. Dans diverses communes, il y a de grandes quantités de baies qui sont trop mûres et qui ne sont pas cueillies. Si Monsieur le Commandant voyait encore des baies lors de son prochain voyage, la commune en jeu serait punie très énergiquement.

16 sept : Toutes les tiges d'orties rassemblées doivent être livrées pour toutes les communes avant le 1er octobre à Avesnelles. On ne doit livrer que les tiges sèches, effeuillées, non moisies et coupées (et non arrachées aux racines) Chaque commune qui ne fournirait pas les orties travaillées comme indiqué sera punie, pour chaque 50 kg de mauvaises tiges, d'une amende de 15 marks ou, pour le maire, jusqu'à 3 mois de prison.

Qu'y avait-il de si important pour que l'ortie et le sureau fassent l'objet de ces menaces particulièrement lourdes de la part de l'occupant ?

J'ai posé la question lors d'une permanence du CHGB. Mis à part l'intérêt alimentaire : le jus de sureau comme additif de la confiture de mûres et les différentes préparations culinaires de la feuille d'ortie (en potage, salade, infusion.. voire en bière...) il devait y avoir une autre explication, en particulier pour l'ortie dont il n'était question que de TIGES.

Je remercie Alain Frémy qui m'a rapidement contacté par mail et grâce aux liens internet fournis, m'a

orienté sur la piste de l'utilisation industrielle de la fibre de l'ortie.

L'ortie est une plante textile, connue depuis l'antiquité et utilisée pour la fabrication des cordages (comme le chanvre) et des tissus (comme le lin, le coton, la laine ou la soie). La fibre donne un tissu d'excellente qualité, très résistant et de plus, particulièrement "soyeux".

Une étude, menée par E.Bodros et C.Baley précise que :

".. Durant la Première Guerre Mondiale, les Allemands ont utilisé les fibres d'ortie pour fabriquer des tentes, des sacs à dos, des maillots de corps, des chaussettes (et aussi du papier) ; **85% de leurs vêtements** étaient faits de fibres d'ortie. La couleur naturellement verte était appréciée de l'Armée pour confectionner des vêtements de camouflage. Dans les années 40, pour la production textile, l'Allemagne et l'Autriche consacraient 500 ha et la Grande Bretagne 70 ha à la culture de l'ortie à fibre. Malheureusement, l'industrie a été abandonnée pour des raisons de techniques et de coûts.."

En effet, et c'est l'objet de la note du 16 septembre 1918, les tiges d'orties doivent être propres et surtout bien séchées pour pouvoir être travaillées car la plante fermente facilement et devient de ce fait inutilisable. Ainsi donc toutes nos orties partaient vers les usines textiles allemandes.

Le traitement des fibres d'ortie pose des problèmes techniques, et surtout de rentabilité ; on l'a donc progressivement "oubliée". Cependant des entreprises de Charente Maritime et du Nord de la France ont repris la technologie et fabriquent actuellement des draps, vêtements et toiles à partir de tissus mixtes où la fibre d'ortie renforce la solidité. Il est possible de trouver actuellement un tissu de renom fabriqué à partir de 90% de coton et 10% d'ortie.

En ces temps où l'on s'intéresse à tout ce qui relève de "l'écologique", l'allemand Heinrich Kranz développe une "*filère écologique de l'ortie textile*" cultivée sur 1 000 ha. Au Royaume Uni, on a mis en place un projet de tissus d'ameublement ("*Sting Project*") essentiellement en fibre d'ortie car ce tissu a la propriété d'être totalement biodégradable.

Mais déjà en 1884, on signalait un : "...mode de traitement découvert par A. Favier, grâce aux travaux de M. Frémy, ce savant qui a trouvé le moyen d'isoler, et de blanchir les fibres d'ortie, de façon à les obtenir avec toute leur solidité et leur éclat. On peut ensuite en faire des fils ou des cordages, les tisser ou les teindre, les employer à la fabrication du plus beau linge de table et de corps, ou bien en confectionner de magnifiques étoffes, pour les vêtements et l'ameublement..".

Alain m'a signalé avoir dans sa généalogie, un chimiste du nom de Frémy, et qu'il pourrait bien s'agir de la même personne.

La note du 12 sept. concerne le sureau. L'utilisation industrielle du jus de sirop noir est la fabrication de l'encre et colorant alimentaire. On s'en sert notamment pour estampiller les quartiers de viande en boucherie. En cette guerre longue et coûteuse, et connaissant le pragmatisme allemand, il est permis de penser que nos baies de sureau ne devaient pas finir dans des pots de confiture...

Ou alors, et c'est une hypothèse recevable, les qualités médicinales du sureau contre le rhume et la grippe ont été retenues pour lutter contre la terrible épidémie de "grippe espagnole" contre laquelle on ne n'avait pas encore de remède...

### **3- de la Libération d'Avesnes et de ses environs :**

En octobre 1918, les allemands livrent une bataille à Englefontaine. Puis c'est la bataille de Landrecies. Le registre permet de suivre jour après jour les épisodes de la fin de l'occupation.

13 oct : 2 000 soldats allemands logeront dans l'église d'Avesnes.

15 oct : 900 " " " " " "

20 oct : départ du Commandant de la Kommandantur d'Avesnes . Remplacé par le capitaine Borne.

21 oct : départ de la Kommandantur qui va se fixer à Beaumont ainsi que l'interprète Jean Cayasse.

24 oct : départ du garage allemand à Audenne près de Namur.

26 oct : 42 hommes sont réquisitionnés pour aller recouvrir les cadavres de soldats allemands au cimetière d'Avesnes.

28 oct : une femme de Prisches a la jambe emportée par un obus. Elle est conduite au lazaret d'Avesnes, rue Cambrésienne.

4 nov : un sous officier allemand est venu de la part d'un Capitaine de Compagnie allemand, demander à M. le maire d' Avesnes, un certificat comme quoi il avait toujours été conciliant vis à vis des civils d' Avesnes. Inutile de dire que le certificat n'a pas été délivré, vu que sa compagnie avait logé chez M. Cacheux et avait soulagé la maison de tout ce qu'elle contenait.

Les troupes anglaises passent la Sambre le 5 novembre 1918.

6 nov : Retraite de l'armée allemande qui fait sauter tous les disques et rails de chemin de fer et diverses autres choses. Pendant la nuit, explosions aux heures ci-après : 9h - 9.30h - 2.15h - 2.48h - 3.05h - 4.35h.

7 nov : Arrivée d'une patrouille anglaise à 1h15 (heure française !..) dans la Grand-Rue. Vive la France !...

8 nov : Délivrance de la ville d' Avesnes à 1h30 de l' après midi par l'armée anglaise. Quelle fête. On est fou de joie !...

Ceci termine le registre 4...

... Puis un grand trait...

... Et puis plus rien...

Gérald COLLET , chgb 244

(Avec la participation de Alain FRÉMY, chgb 144)



## *Célestin Hennion, préfet de police à Paris*

**1862 - 1915.**

Ghislain Hennion et Marie Catherine Basilaire se marient à Gommegnies le 9 avril 1856. Après la naissance d'Eugène en 1856 qui ne vit que 2 mois, ils ont une fille Floria, née le 9 juillet 1857 et un garçon, Célestin, né le 8 septembre 1862. Un dernier fils, Clotaire, né en 1867, meurt à l'âge de 20 mois. Ouvrier de bois, scieur de long à son mariage et à la naissance de Floria, Ghislain est ensuite marchand épicier.

Après l'école primaire du hameau de Carnoy à Gommegnies, Célestin Hennion entreprend des études primaires supérieures au collège du Quesnoy et obtient un certificat de grammaire, qui se situe entre le BEPC et le bac d'aujourd'hui, le maximum que puisse alors prétendre un fils d'ouvrier ou de petit commerçant, comme en témoigne René Jouglet, autre enfant de Gommegnies, dans son livre "Les Paysans".

A 18 ans, il s'engage pour 5 ans dans l'armée. Affecté au 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il effectue 4 campagnes en Tunisie et est promu sous-officier. Mais déçu par la carrière militaire, il ne renouvelle pas son engagement. Il envisage une carrière dans la police ou l'administration, mais à cette époque, le recrutement s'effectue essentiellement sous le couvert de la recommandation. C'est ainsi qu'il devient le 1<sup>er</sup> mars 1886 secrétaire particulier du sous-préfet de Reims, Eugène Fosse, le frère du maire de Gommegnies. Et c'est ensuite Alfred Morain, le beau-frère d'Eugène Fosse, qui le recommande à Isaïe Levailant, Directeur de la Sûreté Générale.

C'est ainsi que le 15 novembre 1886, Célestin Hennion est affecté gare St Lazare en qualité d'inspecteur spécial de deuxième classe de la Police des chemins de fer. Sous ce nom se dissimule en fait un service qui deviendra la police politique républicaine, à l'origine de Renseignements Généraux. C'est le début du boulangisme, il est affecté à la surveillance du général puis du député Boulanger jusqu'à sa fuite en Belgique le 31 mars 1889. Il s'y distingue, ce qui lui vaut d'être promu inspecteur spécial de première classe le 28 septembre 1888.



Il contracte mariage le 17 juillet 1889 en mariage de 10<sup>e</sup> arrondissement avec Cornélie Lévêque, employée de commerce, qui habite comme lui rue Albouy (rue Lucien Sempaix aujourd'hui) et qu'il a probablement connue à Reims. Mariage simple, les parents ont donné leur accord par acte notarié. Cornélie est née le 27 janvier 1860 à St Rémy Blanzly, dans l'Aisne, fille de Alphonse Lévêque, maréchal ferrant, et de Zoé Foy qui ont quitté leur région natale et habitent à Reims en 1889.

Souci d'une vie plus calme ? Il est nommé à sa demande commissaire de police de 3<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> mars 1890 et dirige la police municipale de Verdun. Il y découvre le rang médiocre et le statut ambigu du commissaire, qui dépend à la fois du maire et du préfet, le peu de moyens des polices municipales, les limites de leurs pouvoirs, les difficultés à diriger un personnel insuffisant et totalement dépendant du maire.

Cela ne l'empêchera pas d'entretenir d'excellentes relations avec la municipalité, qui l'avance d'une classe le 30 septembre 1891. Etape importante de sa carrière, c'est là que se trouve l'origine de son futur combat pour l'étatisation des polices municipales.

Il demande sa réintégration dans la police des chemins de fer et est nommé commissaire spécial de police à la gare Montparnasse le 5 novembre 1892, avec toutefois un salaire inférieur. A partir du 15 mars 1893, il exerce en plus les fonctions de contrôleur général du pari mutuel, avec compensation de la diminution de sa-

laire antérieure.

Cornélie met au monde leur premier enfant, une fille prénommée Germaine, le 8 mars 1893 en leur domicile du 27 rue du Maine.

Placé à la tête de la première brigade spéciale, qui deviendra la "brigade Hennion", il se voit confier des missions délicates et confidentielles liées à la lutte contre le terrorisme anarchiste, puis, dans le cadre de l'affaire Dreyfus, il travaille avec Picquart à découvrir l'auteur du bordereau. Une exception dans la police, qui était alors très majoritairement antidreyfusarde.

« Dans les différentes enquêtes auxquelles il a eu à procéder, dans les recherches qui lui ont été prescrites, il a toujours fait preuve d'un tact parfait, d'une intelligence et d'une habileté très remarquables », précise l'une des présentations de sa candidature à la Légion d'Honneur qui lui est remise le 13 mars 1897 par Eugène Fosse, alors préfet du Cher.

Dès 1896, il est également en charge de la protection du Président de la République dans ses voyages officiels et des souverains étrangers pendant leurs séjours en France. Il y gagne des reconnaissances agissantes et fidèles par son efficacité à déjouer les attentats ou projets d'attentats

Il arrête Paul Déroulède lors de sa tentative d'entraîner les troupes à l'Élysée au soir des obsèques de Félix Faure, le 23 février 1899. Il témoigne lors de son procès en haute cour, et l'essentiel de l'accusation repose sur le rapport qu'il a établi.

Il est alors domicilié à Colombes, rue des Aubépines, où naissent ses fils Robert Alexandre Célestin (17 février 1898) et Pierre Maurice Ghislain (13 mai 1899).

Le 15 octobre 1901, il est nommé commissaire principal, titre créé à son intention par Waldeck-Rousseau pour lui donner la préséance sur les autres commissaires de police.

En 1903, pour sa présentation au grade d'officier de la Légion d'Honneur qui lui est décernée le 14 juillet 1905, ses appuis soulignent son « intelligence prompte et souple », son « esprit d'initiative avisé et résolu », son efficacité dans les « enquêtes délicates », son « dévouement tout à fait méritoire » dans des « circonstances politiques tourmentées ». C'est encore Eugène Fosse, Préfet de la Seine Inférieure, qu'il choisit pour lui remettre cette décoration le 16 novembre 1905.

A partir de 1905, moins en première ligne, Célestin Hennion va jouer un rôle de conseiller et d'expert pour la modernisation de la police. Le 6 septembre de cette année, il crée la société amicale de prévoyance des commissaires de la Sûreté Générale.

Il accompagne Clemenceau, le nouveau ministre de l'Intérieur, dans son voyage dans le Nord après la catastrophe de Courrières en 1906, il lui expose ses projets de réforme de la police qui reçoivent un accueil favorable.

Dans un discours prononcé le 14 octobre 1906 à Draguignan, au coeur de la circonscription du Var dont il est sénateur, Georges Clemenceau affirme sa volonté de changer les choses : « La seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, la police des crimes et des délits, protectrice de tous les citoyens, n'est plus au service de l'arbitraire, son oeuvre est de liberté. Eh bien ! C'est celle-là précisément qui est trop manifestement insuffisante [...]. Le budget de la Sûreté générale s'élève présentement à dix-huit millions sur lesquels quinze millions pour Paris et Lyon. C'est avec moins de trois millions que se fait la police judiciaire sur tout le reste du territoire, frontières, villes, campagnes si mal gardées [...]. »

Quelques jours après ce discours, le 25 octobre, Clemenceau devient président du Conseil tout en

conservant son portefeuille de l'Intérieur. Il le restera jusqu'en juillet 1909. Une longévité plutôt rare sous la III<sup>e</sup> République et qui sera un facteur primordial pour conduire à terme le projet de création d'une police nouvelle se consacrant uniquement à la lutte contre les criminels et les délinquants.

C'est à Célestin Hennion qu'il confie cette mission en le nommant directeur de la Sûreté Générale le 30 janvier 1907. Cette nomination fit l'effet d'une bombe dans le milieu préfectoral qui considérait cette fonction comme une chasse gardée. Mais Clemenceau privilégie la compétence et les qualités professionnelles de Célestin Hennion, unanimement reconnues par tous les gouvernements et chefs de l'Etat successifs qui ont eu recours à ses services.

On lui doit la modernisation et la rationalisation de la police. La Sûreté générale et la préfecture de police vont être organisées en trois directions distinctes correspondant aux trois grandes missions de la police : maintien de l'ordre, police judiciaire, renseignements généraux.

En mars 1907, il organise le contrôle général des recherches judiciaires, la future direction centrale de la police judiciaire. En décembre, il commence la mise en place de douze brigades mobiles régionales de police judiciaire, dotées d'un droit de suite sur tout le territoire. Une innovation. Ces ancêtres des actuels SRPJ seront surnommés «brigades du Tigre».

Il mettra également en route le contrôle général des services de police administrative, future direction centrale des renseignements généraux ; le fichier central ; l'identité judiciaire ; le service de sécurité des hautes personnalités ; le commissariat spécial de l'Elysée...

Il plaide pour l'étatisation des polices municipales, il est à l'origine de celle de Marseille en 1908 qui préfigure les étatisations réalisées après la première guerre mondiale.



Le "château" Hennion à Gommegnies

En 1908, il est élu à l'unanimité maire de Gommegnies où il fait de fréquents séjours dans la propriété bourgeoise qu'il a acquise, aujourd'hui connue sous le nom de "château Hennion". Il démissionnera en 1913 après sa nomination comme préfet de police.

Le 3 mars 1913, il est élevé à la dignité de commandeur de la Légion d'Honneur. La décoration lui est remise le 1<sup>er</sup> juillet par Jules Elby, directeur général de mines de Bruay.

Il est nommé préfet de police de Paris le 29 mars 1913. Le 1<sup>er</sup> Août il obtient, par décret, la transformation des Services de Sûreté en Direction de Police Judiciaire, au sein de laquelle il regroupe, à la manière des Brigades Mobiles, des spécialistes de recherche criminelle. La formation de ce corps libéra des tâches de police judiciaire les commissariats de quartier qui purent se consacrer exclusivement à des tâches administratives dans l'intérêt du public. Ils furent toutefois tenus d'adresser à la nouvelle direction les renseignements qui leur parvenaient sur l'activité de la pègre.

Puis, dans le même souci de spécialisation, il créa la "Mondaine", brigade rattachée à la direction de la police judiciaire, chargée des affaires de mœurs, de la prostitution et du trafic des stupéfiants.

Il mit également sur pied, à l'exemple de la Sûreté Générale, un service de police administrative compétent pour la réglementation du séjour des étrangers, la surveillance des courses et des jeux, et la recherche des informations politiques.

Il institua enfin le contrôle général qui veilla au bon fonctionnement de l'ensemble.

La formation des policiers est aussi l'un de ses combats. Lors de l'inauguration de l'école pratique professionnelle de police qu'il inaugure le 24 mai 1914, il reprend les termes d'une allocution qu'il prononça en 1906, à

la tête d'une délégation au ministère de l'intérieur :



«La pratique de l'autorité est toujours une chose délicate: elle l'est plus encore dans un régime démocratique qui, par sa nature même, par les satisfactions qu'il accorde aux instincts de liberté si profonds chez l'homme, l'entraîne plus facilement hors des limites du respect nécessaire à la liberté d'autrui. La fonction de Police est presque tout entière dans la contrainte imposée à la liberté des uns au profit de la liberté des autres... On semble trouver naturel, alors qu'on exige un stage assez long de la plupart des employés de l'Etat, même quand leur emploi comporte plus de routine que d'initiative, de jeter d'emblée dans les fonctions de police qui touchent à tous les intérêts matériels et moraux du pays, des hommes jeunes dont le cerveau et la conscience n'ont été scrutés que par un examen puéril, permettant à peine de se rendre compte de leurs connaissances premières. Sans aucune direction effective, guidés par leur seule inspiration, ces nouveaux magistrats devront suffire à la lutte qu'ils engagent dès le jour de leur nomination, contre les mauvais instincts de l'humanité. Et ces hommes qui disposeront souvent des intérêts, de la liberté, de l'honneur de leurs concitoyens, qui sont appelés à les conseiller et à les punir, devront tout puiser dans leur fond

propre. C'est pourquoi l'institution d'une école de police s'impose. »

Sa promotion sociale exceptionnelle se manifeste à l'occasion du mariage de sa fille Germaine avec Alfred Elby, fils du sénateur Jules Elby, gros actionnaire des mines de Bruay sur l'Escaut, qui a eu lieu le 29 juin 1914 à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement. Les témoins de la mariée étaient Léon Bourgeois et Georges Clemenceau. Le mariage religieux a eu lieu le lendemain à Notre Dame, avec le compositeur Charles Marie Widor aux orgues, et fut filmé par les actualités cinématographiques.

Les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se reprendre pour épons et nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage dont acte en présence de: Achille Dineq, quatre vingt trois ans, Président du conseil d'Administration des mines de Bruay, officier de la Légion d'Honneur, à Douai (Nord) Maurice Elby, trente deux ans, représentant des mines de Bruay à Dunkerque (Nord) frère de l'époux; Georges Clemenceau, soixante douze ans, Ancien Président du conseil des ministres, Sénateur du Var, Rue Franklin, 8 et Léon Bourgeois, soixante trois ans, ancien Président du conseil des ministres, Sénateur de la Seine, officier de la Légion d'Honneur, Rue Balabine 3 électeur de la Seine, le père de l'époux, le père et mère de l'épouse et les témoins ont signé avec nous

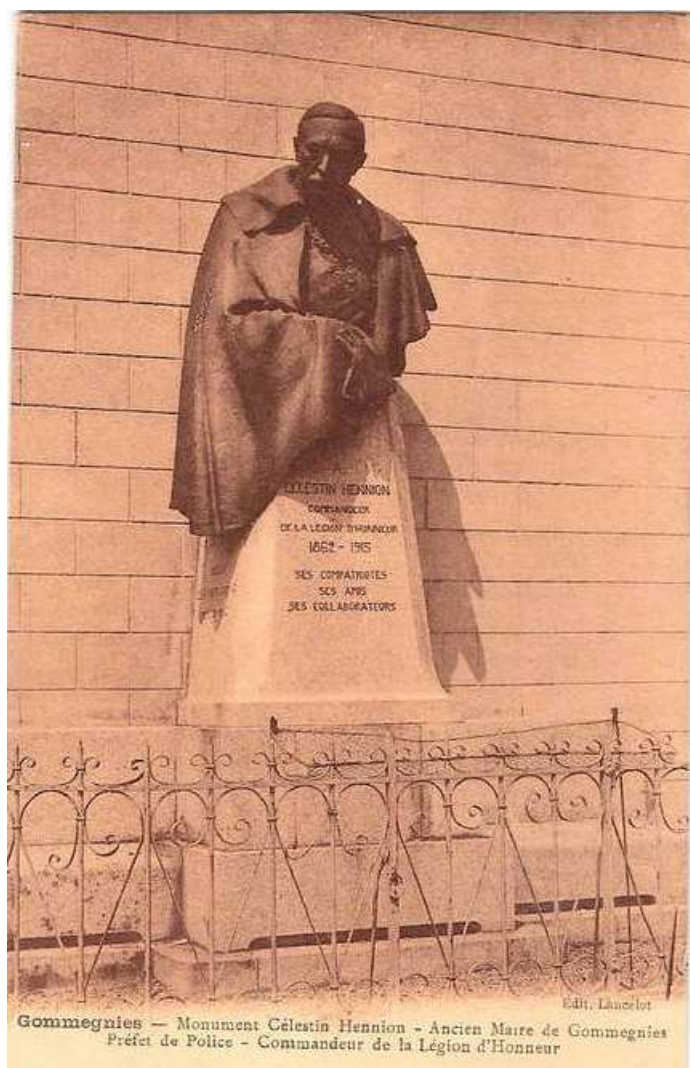
*(Signatures)*  
G. Clemenceau  
Léon Bourgeois  
M. Elby  
Achille Dineq

Pour parvenir à ce niveau, Célestin Hennion disposait d'appuis et de réseaux. D'abord le réseau professionnel de la police, dans laquelle il était très apprécié pour sa compétence et ses qualités humaines. Ensuite, les dreyfusards, qui lui ont toujours apporté un soutien discret mais constant, ce qui lui vaudra la haine tenace de l'Action Française. C'est encore le "carnet d'adresses" qu'il a constitué au fil des nombreuses missions accomplies, mais aussi auprès du "tout Paris" du Jockey Club qu'il a beaucoup fréquenté et "obligé" en tant que contrôleur général du pari mutuel. Et probablement la franc maçonnerie : il n'y a pas de preuves formelles de son appartenance, mais il a reçu le soutien d'hommes politiques notoirement francs maçons avec lesquels il a entretenu des liens constants.

A la déclaration de la guerre, Gallieni, gouverneur militaire de Paris (le Préfet de Police était par conséquent sous ses ordres) voulut réquisitionner la plus grande partie de la police parisienne afin de l'opposer aux Allemands, le cas échéant, avec les troupes. Célestin Hennion fit remarquer à Gallieni, qu'avec sa police réduite, il lui serait presque impossible de maintenir l'ordre dans Paris en cas de désordres importants. Gallieni eut gain de cause, et Célestin Hennion, désabusé et déjà affaibli par la maladie, démissionna pour raison de santé le 2 septembre 1914 et fut remplacé à la Préfecture de Police par Emile Laurent.

Mais Célestin supporte mal l'inaction et frôle la dépression. Il demande à reprendre du service. Il est nommé en octobre commissaire général du gouvernement français auprès du gouvernement belge en repli à Sainte Adresse, où il décède le 14 mars 1915.

Sa dépouille est rapatriée en 1919 dans le caveau familial de Gommegnies où reposent aussi ses parents.



Après la guerre, une souscription fut lancée par Léon Bourgeois pour l'édification d'un monument à sa mémoire à Gommegnies. Dans le comité de souscription figurent quatre présidents de la République (Loubet, Fallières, Poincaré, Millerand) et quatre présidents du Conseil (Bourgeois, Dupuis, Clemenceau, Briand). Ce monument fut inauguré le 14 octobre 1923. Fondu par les allemands en 1942, il est aujourd'hui remplacé par une plaque.

Son nom a été donné à la 15<sup>e</sup> promotion de l'Ecole Nationale Supérieure de Police en 1964.

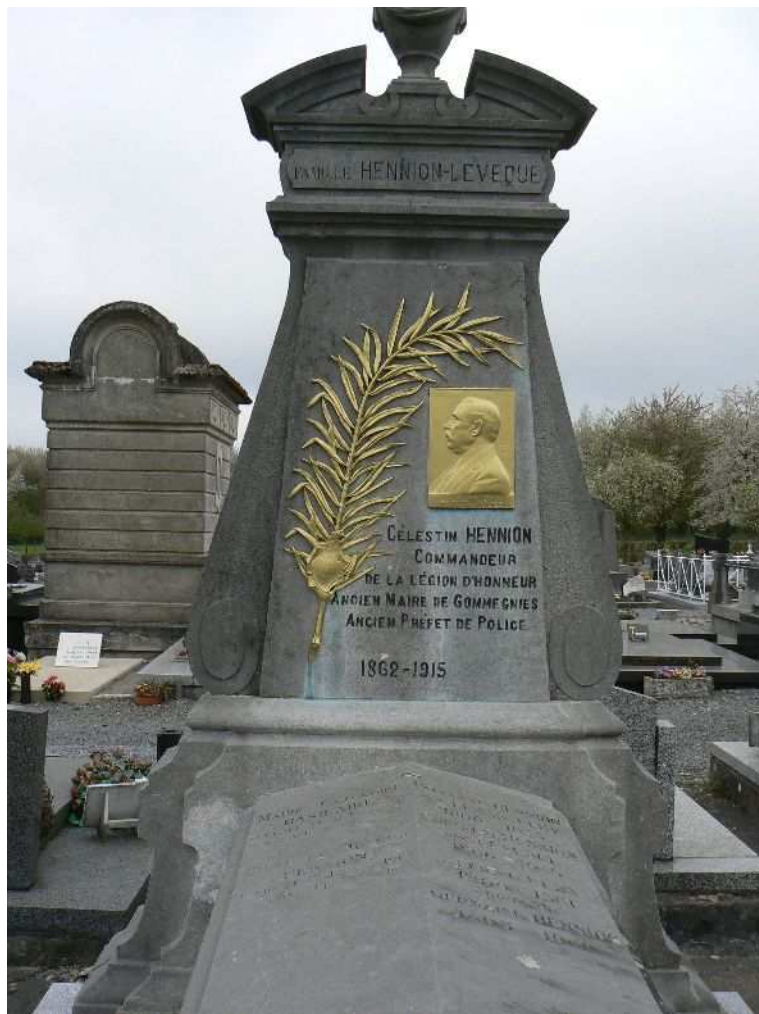
Enfin, l'allée Célestin Hennion, desservant les boutiques du marché aux fleurs, place Louis Lépine, Paris IV<sup>e</sup>, a été inaugurée le 25 septembre 2009 en présence de Paul Elby et de Françoise Hennion, ses petits enfants.

Cornélie Lévêque est décédée le 23 août 1955 à Gommegnies.

Floria, la sœur de Célestin a épousé Joseph Simon, boulanger, le 17 février 1777 à Gommegnies. Le couple a eu deux enfants, Annette, née en 1884, et Marceau, né en 1888. Floria est décédée le 28 avril 1912 à Gommegnies.

Restées françaises, les mines de Bruay connurent un grand essor pendant la première guerre mondiale. Alfred Elby, l'époux de Germaine Hennion, en devint directeur en 1922, et le couple vécut sur un grand train de vie : hôtel particulier rue du Bois de Boulogne,

résidences secondaires, chasses privées, voitures de luxe. La crise de 1933 réduisit considérablement leur train



de vie. Alfred Elby perdit sa situation et se recycla dans le commerce de charbon puis dans l'importation de poisson d'Islande.

Le couple a eu deux enfants, Maurice (1916-1986), prisonnier durant la seconde guerre mondiale, qui épousa une déportée polonaise et fut cadre aux aciéries d'Hagondange ; Paul, né en 1921, qui perpétue activement la mémoire de son grand père.

Alfred est décédé à Paris le 25 novembre 1961, et Germaine le 19 août 1969. Ils reposent tous deux dans le caveau familial de Gommegnies.

Robert Hennion épouse à Paris 16<sup>e</sup> le 24 juin 1924 Solange Quetil de la Poterie, fille de feu le baron Henri Quetil de la Poterie, ancien capitaine de cavalerie, et de la baronne née Derheimer. Il effectue sa carrière dans le cinéma. Scénariste et assistant de Maurice de Canonges ("Thérèse Martin", 1938, et "le trois tambours", 1939), il devient réalisateur : "Ploum ploum tralala", 1947, "et dix de der", 1948, "les souvenirs ne sont pas à vendre", 1948, "l'atomique monsieur Placido", 1950, et un documentaire, "l'Alsace d'hier et de demain", en 1951. Il est décédé à Paris le 18

janvier 1984.

Pierre Hennion, docteur en médecine, épouse le 25 février 1928 à Gommegnies Paulette Lebas, née à Paris le 7 décembre 1906, fille de Gaston, négociant en vins à Rouen, et de feu Louise Elby, la nièce de son beau-frère Alfred Elby. Atteinte de tuberculose, Paulette décède en 1935 au sanatorium de Passy, en Haute Savoie. Elle repose dans le caveau familial de Gommegnies.

Pierre épousa en secondes noces Olga Rosello le 9 juillet 1938 à Paris 9<sup>e</sup>. Il est décédé à Paris le 2 novembre 1986.

De l'union de sa fille Florence avec Andrew Mc Call est née le 16 octobre 1967 à Londres une fille, Davina, aujourd'hui actrice et présentatrice de la télévision anglaise, qui, dans le cadre de l'émission "Who do you think you are" diffusée par la BBC en juillet 2009, est venue à Paris et à Gommegnies sur la trace de ses ancêtres. °

#### **Ascendance de Célestin HENNION (sur Gommegnies sauf indication contraire)**

##### **1. Célestin HENNION**

**2. Ghislain HENNION** °8 août 1836, X 9 avril 1856, +9 juillet 1908, ouvrier de bois puis épiciers

**3. Marie Catherine BASILAIRE** °25 novembre 1836, +2 mai 1898

**4. Pierre Joseph Renel HENNION** °24 octobre 1807, X 25 novembre 1829

**5. Ambroisine Joseph VOISIN** °24 octobre 1808, +6 février 1855

**6. Martial Joseph BASILAIRE** °19 février 1811, X 3 octobre 1832, +20 mai 1870, journalier puis ouvrier de bois.

**7. Marie Catherine DURIEUX** °4 avril 1811, +11 août 1878, cabaretière, puis journalière.

**8. Nicolas Joseph HENNION** °vers 1763, +30 mai 1821, X 9 mai 1790, cordonnier

9. Marie Louise CROIX °25 février 1770, + 27 février 1837
10. Jean Philippe VOISIN °27 juillet 1768, X frimaire 03, scieur
11. Marie Louise CUVELIER °19 février 1766
12. Jacques Joseph Louis BASILAIRE °25 septembre 1790 à Amfroipret, X 27 décembre 1809, tonnelier.
13. Marceline Joseph MATHIEU °6 novembre 1791 à Amfroipret
14. Jacques François DURIEUX °29 novembre 1782, X le 10 juillet 1805, +21 août 1861, manouvrier
15. Marie Thérèse DUPONT °27 décembre 1780, +2 novembre 1869
16. Jean Philippe HENNION °1722 à Wargnies le Petit, X 1er juillet 1755, maçon
17. Anne Jeanne DEGHAÏE °18 décembre 1726, +1 juillet 1811.
18. Jean Baptiste CROIX °26 novembre 1745, X 20 juin 1769, +5 janvier 1816, scieur de long
19. Marie Philippine LALEMANT °18 décembre 1746, +17 novembre 1815
20. Antoine Joseph VOISIN °17 décembre 1739, X 13 octobre 1767, scieur de long
21. Marie Philippine MATHIEU °12 décembre 1748, +18 avril 1791, fileuse
22. Nicolas François Joseph CUVELIER °6 décembre 1723, +3 mai 1805, valet de charrue, puis ouvrier de bois
23. Marie Anne LOTTIER. °1726, +6 octobre 1768
24. Jacques Joseph BASILAIRE, Amfroipret, °20 décembre 1745, X 29 mai 1781, +18 avril 1823, ménager.
25. Marie Rose HURIAUT °7 octobre 1755 Taisnières sur Hon, +24 mars 1817 Amfroipret
26. Jean Philippe MATHIEU, X 2 mai 1786 à Amfroipret, charbonnier.
27. Marguerite Joseph LENGLET °21 février 1762 à Amfroipret. Fileuse.
28. Jacques François DURIEUX °27 avril 1755, X 17 mai 1779, +24 janvier 1835, manouvrier
29. Jeanne Catherine FREHAUT °23 décembre 1752, +25 décembre 1812.
30. Augustin Joseph François DUPONT °4 mars 1749, X 4 juillet 1777, brésetier puis marchand de charbon.
31. Marie Catherine COQUELET °20 juillet 1756.
32. Jean HENNION, °1680, +8 février 1755 à Wargnies le Petit
33. Jacqueline COQUELET, °1678, +3 février 1763 à Wargnies le Petit, sage femme
34. Jean Baptiste DEGHAÏE, °1698, X 22 juillet 1721, +28 octobre 1731, manouvrier
35. Marie Jeanne PAQUET, °1699, +3 mars 1778
36. Pierre André CROIX, °14 novembre 1722, X 9 février 1745, scieur de long
37. Adrienne Françoise Joseph DELFOSSE °9 août 1717, +10 mars 1779
38. Jean Jacques LALEMANT °en 1705, X 11 mai 1734, +21 mai 1764, valet de charrue
39. Marguerite Adrienne BOUCHER °en 1713, +15 mai 1773
40. Paquet Joseph VOISIN °1707 à Obies, X 10 janvier 1734, +27 novembre 1793, travailleur de bois
41. Marie Catherine PREVOST °1<sup>er</sup> février 1711, +10 juin 1768.
42. Jean Baptiste MATHIEU °1696, X 21 novembre 1723, +10 février 1750, ouvrier de bois
43. Marie Agnès PREVOST °1700, +3 mars 1768
44. Nicolas CUVELIER, °1700, X 14 janvier 1721, manouvrier
45. Marie Catherine COPRO, °1699, +14 juillet 1753
46. (Joseph LOTTIER)
47. (Jeanne Joseph LERMUSIAU)
48. Jean Baptiste BASILAIRE, Amfroipret, °3 janvier 1708, X 29 juin 1734, +5 avril 1770
49. Marie Joseph BEAUVILLAIN °1711
50. François Jh HURIAUT, Taisnières/Hon, °18 février 1720, X 9 mai 1746, +18 juin 1795, marchand de chevaux.
51. Marie Thérèse CASTIAU, Taisnières/Hon, °7 décembre 1725, +21 août 1767.
52. Jean Philippe MATHIEU °4 octobre 1711, X 10 novembre 1739, +10 mai 1761, brésetier
53. Marie Agnès CARPENTIER °2 décembre 1713, +7 janvier 1790
54. Jean Philippe LENGLET °10 février 1732, X 7 août 1753, charpentier
55. Jeanne Catherine CROIX °23 novembre 1721, +26 mai 1793
56. Antoine Joseph DURIEUX °1725, X 7 juillet 1751, +8 novembre 1777, marchand de bois.
57. Marie Caroline RUFIN °7 mai 1728
58. Jean Philippe Joseph FREHAUT °10 janvier 1726, X 3 novembre 1749, +8 novembre 1762, brésetier.

59. Jeanne Joseph FREHAUT °30 janvier 1731, +13 novembre 1791  
 60. Jean Jacques DUPOND °25 octobre 1723, +18 mai 1784, X 20 février 1746, charbonnier.  
 61. Marie Joseph MATHIEU °16 juillet 1720, +4 décembre 1772  
 62. Charles François Jh COQUELET °21 août 1720, X 20 juin 1752, +5 septembre 1798, brésétier  
 63. Marie Adrienne HARBONNIER °6 janvier 1724, +8 juin 1762

Joël FRÉHAUT, chgb 123.

## Sources

BERLIERE (Jean-Marc) - "La carrière exceptionnelle d'un commissaire spécial sous la Troisième République : Célestin Hennion" in *Le commissaire de police au XIXème siècle*, sous la direction de Dominique Kalifa et Pierre Karila-Cohen, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, p. 173-191.

Site de la famille Campion-Elby-Hennion :

<http://www.laffort.org/nfet/family/Alfred%20Leroy%20et%20al.doc>

Allocution prononcée à Gommegnies le 7 mai 1994 par Paul Elby, pages 7 à 10 sur le document :

<http://www.laffort.org/nfet/family/nft2.pdf>



## *Nouvelles découvertes de pièces anciennes et de leur importance pour l' Histoire...*

Pour qui ne passe pas ses temps libres, la "poêle à frire" à la main, trouver une pièce de monnaie est généralement le fruit du pur hasard. Cependant, à l'occasion de travaux d'aménagement dans une bâtisse d'âge respectable, ou lors de terrassements, il n'est pas rare de mettre à jour une de ces pièces et de se poser la question de son origine.

Il ne sera question ici que de curiosité historique, bien entendu. Nous laissons au numismate averti, l'intérêt pour la collection, la valeur financière, etc.. et à l'historien de profession ou à l'archéologue le champ d'étude et de datation ouvert par la découverte.

Il n'est pas courant de mettre à jour une "Albert et Isabelle" comme décrit dans un précédent article. La plupart des pièces trouvées datent du 18ème siècle, donc à l'effigie très caractéristique des "Bourbons", soit les rois Louis XV et Louis XVI.

La pièce de monnaie étant le "compagnon habituel de l'individu depuis l'antiquité", il a été trouvé des pièces celtes, romaines, et en général, de toutes époques. Pour les pièces qui suivent, et sans fonder une hypothèse précise, il est logique de penser qu'au plan local, la présence des très nombreux militaires (jusqu'à 30 000 hommes) des "camps de la Sambre" permet de retrouver des *écus* Louis XV...

L'intérêt des *soles* Louis XVI, c'est qu'ils sont les derniers à avoir été frappés en 1792, et qu'ils présentent un roi très étroitement contrôlé par la République. Pour le lecteur curieux d'histoire, il m'a semblé utile de préciser ce que représentent deux emblèmes visibles sur ces pièces: *le faisceau des licteurs* et *le bonnet Phrygien* ; pour le généalogiste, la différence entre *année de la Liberté* et *année de la République* (dite encore *de la constitution*).

**Pièce Louis XV : dite "Écu au bandeau" - 1756. ( En argent et en bon état général)**



**Mise à jour près de LANDRECIES - 2010.**

- **Avers** : le profil gauche du Roi "le bien aimé", avec "un bandeau dans une longue et belle coiffure", d'où le nom : "Écu au bandeau".

l'inscription : LU(V)D . XV = Louis XV - D.G = Deo Gratias = par la Grâce de Dieu - FR ET NAV REX = Roi de France et de Navarre.

- **Revers** : un écu central ovale avec 3 fleurs de lys, couronné, serti de 2 branches d'olivier.

l'inscription : SIT NOMEN DOMINI ( O ou (a) ou D à l'envers) BENEDICTUM. qui peut être traduit par "Béni soit le Nom du Seigneur"...d' aucuns certifiant que SIT se traduit par "Je suis"...ce qui donnerait alors: "Je.. (Moi, le Roi..) Suis béni du nom du Seigneur"...

Le volatile qui figure sur l'avvers est la marque de l'atelier. Ce type, relativement courant de monnaie, ayant été frappé un peu partout dans le royaume de France, il est toujours intéressant de chercher à quel atelier correspond le poinçon, car, avec le nom de l'atelier, on peut savoir à combien d'exemplaires il a été tiré.

Concernant la date (1756), on constate qu'il n'y a pas de retouche, une pratique courante sur les pièces de cette époque. Le degré d'usure est évalué au vu du nombre de "coins" manquant sur le pourtour.

Seuls la mesure précise de la pièce, et son poids, permettent de déterminer s'il s'agit d'un demi, cinquième, dixième ou vingtième d'écu. Le 1/20ème - le plus courant - quand il est en argent, pèse dans les 1,30g à 1,50g (selon usure), est ovale, et mesure entre 17 et 19 mm.

**Pièce Louis XVI : dite "Sol constitutionnel" - 1792.**



**Près de LANDRECIES - 2010.**



### AVESNES - 1992.

- **Avers** : le profil gauche du roi.

l'inscription LOUIS XVI - ROI DES FRANCOIS. (certaines pièces portent "roi des français", une variante décrite plus loin - exception des exceptions : "roi des françaises" - très rare). La date : 1792.

- **Revers** : le faisceau révolutionnaire surmonté du Bonnet Phrygien.

l'inscription "LA NATION LA LOI LE ROI" et "An 4 de la Liberté".

Que nous rappelle, historiquement, ce revers de l'écu constitutionnel ?

**1 - L'essai, avorté, d'une monarchie constitutionnelle en France** : Votée par la Constituante le 4 septembre 1791, acceptée par serment du roi Louis XVI le 14, jusqu'au 21 janvier 1793 où ce dernier est guillotiné. La devise de ce régime: La Nation, la Loi, le Roi.

Pendant cette période, la monnaie de référence est toujours la *Livre*, subdivisée en *Sols*. Il a donc été créé une pièce spécifique qui prouvait que, s'il y avait toujours un roi (côté face ou avers), les vrais dirigeants étaient les révolutionnaires (côté pile ou "revers") symbolisé par un faisceau surmonté du bonnet phrygien. Ces deux symboles décorent la "Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen".

**2 - Le faisceau des Licteurs** : Ce faisceau est un assemblage de branches fines d'orme ou de bouleau (ou verges) liées autour d'une hache par des lanières. Dans la République Romaine, il représente la **puissance**. Le magistrat romain doté de "l'imperium" (c'est à dire du pouvoir de contraindre et punir) est escorté par des licteurs qui exécutent la sentence : soit fouetter au moyen des verges, soit décapiter avec la hache.

En 1790, la Constituante en fait le symbole de l'union des 83 départements, représentant la force des citoyens pour la liberté, premier mot de notre devise. Aujourd'hui, il reste l'emblème sur lequel sont gravées les initiales RF. Par contre, la hache a été remplacée par une pique, rappelant ainsi la prise de la Bastille.

Le drapeau qui représente la France à l'ONU porte sur la partie blanche : "d'azur au faisceau de licteur posé en pal, sur deux branches de chêne (justice) et d'olivier (paix), passées en sautoir, le tout d'or, lié par un ruban de même, chargé de la devise Liberté Égalité Fraternité en lettres de sable" (source : Présidence de la République).

**3 - Le bonnet Phrygien** : Dans l'Antiquité, la Phrygie correspond à une partie de l'actuelle Turquie. Sa ville principale est la célèbre Troie ; l'un de ses rois fut le non moins célèbre MIDAS (8ème AVJC) dont la légende dit qu'après s'être trempé les mains dans le fleuve *Pactole*, il transforma le sable en or (d'où l'expression : "Toucher le pactole = devenir riche").

Ce sont les Grecs qui donnent l'appellation « bonnet phrygien » ou « bonnet oriental » à une coiffe portée par de nombreuses tribus iraniennes, et de la Cappadoce. C'est elle que porte Mithra, une divinité des peuples indo-iraniens dont le culte s'est développé dans les légions romaines. C'est surtout chez les esclaves qu'il

est symbole de liberté, car porter le "bonnet rouge phrygien" est le signe que l'on est affranchi.

"...le premier bonnet rouge apparut en août 1789, dans un projet d'enseigne pour un drapeau de la garde nationale. Deux ans plus tard cette coiffure était portée par tous les sans-culottes, avec le vêtement appelé *carmagnole*...(..).. plusieurs projets ayant été déposés, celui qui fut retenu et qui figure sur le drapeau révolutionnaire est le faisceau surmonté du bonnet, avec la devise "Vaincre ou Mourir".." (Dict. de la Révolution et de l' Empire)

Mais on oublie parfois un autre projet qui reprenait la double traduction du latin *gallus*, soit *gaulois* et *coq*...et par un saisissant raccourci historique, le "coq - gaulois" devint un autre symbole, toujours actuel, de la France... (mais à cette date, il était coiffé d'un "bonnet phrygien" et perché sur un canon !..).

Un décret de 1792 stipule que : «.. le sceau de l'État sera changé et portera la France sous les traits d'une femme vêtue à l'Antique, debout, tenant de la main droite une pique surmontée du bonnet phrygien.. // figurera ainsi .. (plus tard)... sur le drapeau des insurgés en juin 1848, et servira de coiffure à Marianne sous la Troisième République..." (source : *ibidem*).

Lors de la première attaque des Tuileries, le 20 juin 1792, le roi paraît et coiffe le bonnet phrygien qu'on lui tend. Il n'en faut pas moins pour calmer immédiatement la foule en délire, signe de l'importance de ce symbole..

Voilà les quelques signes forts laissés par l'écu constitutionnel qui cesse *en principe* d' être frappé à la proclamation de la République, le 22 septembre 1792.

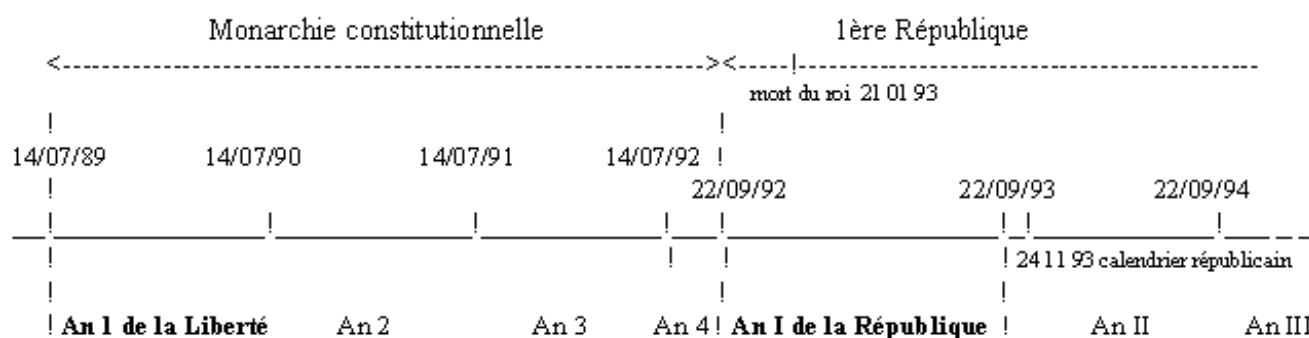
Cependant, le blocus du commerce des métaux précieux par les puissances royalistes provoque une pénurie d'argent et d'or... De plus, une grande quantité de livres et sols a "émigré" avec leurs propriétaires, ( en Angleterre - Pays Bas - Nouveau Monde...). Les 400 millions de papier monnaie "assignés" sur la vente des Biens Nationaux depuis 1790 auraient dûs, en principe, suffire à réactiver l'économie. On sait ce qu'il advint des assignats : en 1796, la planche à billets en avait émis pour 39 milliards (non compris les faux, imprimés en France et en Angleterre)...

On continua donc de faire confiance aux anciennes pièces sur lesquelles on refrappait parfois une date, ainsi à Lille, où la marque de l'atelier est un W ou bien Strasbourg qui frappe l'écu "Louis XVI roi des Français" jusqu'au début 1793 avec, sur le revers, "An 5 de la liberté".

**4 - A l'intention de nos amis généalogistes** : qui se trouvent régulièrement amenés à consulter des actes de l'époque révolutionnaire. L'inscription "An 4", (au revers d'une pièce de 1792, ou bien sur un acte d'état civil..) et qui suggère l'idée d'une référence au *calendrier républicain*, peut prêter à confusion.

Nous savons que ce calendrier a fait l'objet de longs et laborieux travaux et qu'il ne fut définitivement adopté, après plusieurs modifications, que le 4 frimaire An II *de la République* soit le 24 novembre 1793... *mais... avec effet rétroactif au 22 septembre 1792*... et alors que ses principales dispositions avaient fait l'objet d'un décret le 5 octobre... Si bien que l'An I de la république avait déjà vécu avant de naître !...

Le schéma suivant permettra de mieux se repérer :



Dès le 14 juillet 1789 commence ***l'an 1 "de la liberté"*** qui garde les noms des mois et des jours du calendrier grégorien (ou chrétien) et court jusqu'au 14 juillet 1790... ainsi de suite jusqu'à l'an 4.

Administrativement parlant, cet An 4 qui commence le 14 juillet 92 n'ira pas jusqu'au 14 juillet 93, car le décret du 5 octobre 93 (modifié le 22), stipulera que c'est à partir du 22 sept 92 que : « *...Tous les actes publics seront désormais datés à partir de l'an I de la République...* ». ( Pour la petite histoire, rappelons que c'est par une pure coïncidence que la naissance de la République correspond à l'équinoxe d'automne...)

Pour nous, un élément non négligeable : les *Ans de la liberté* sont notés dans les actes (en règle générale) en chiffres arabes (voir pièces de monnaie) - les *Ans de la république* sont en chiffres romains.

Complicé ?... Pensons à la population de l'époque dont près des trois-quarts savaient à peine lire et écrire !... La Loi - "que nul ne saurait ignorer..." - précise dans son article XV : "*...les professeurs, les instituteurs et institutrices, les pères et mères de famille, et tous ceux qui dirigent l'éducation des enfants, s'empresseront à leur expliquer le nouveau calendrier, conformément à l'instruction qui y est annexée...*"

Gérald COLLET, chgb 244

---

#### Document complémentaire : "Extrait du décret du 5 octobre 1793"

*"Art. 1er : L'ère des Français compte de la fondation de la république, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la balance, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin, pour l'observatoire de Paris.*

*Art II : L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.*

*Art III : Le commencement de chaque année est fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne, pour l'observatoire de Paris.*

*Art IV : La première année de la république française a commencé à minuit, le 22 septembre 1792, et a fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.*

*Art V : Le décret qui fixait le commencement de la seconde année au 1er janvier 1793 est rapporté. Tous les actes datés l'an second de la république, dans le courant du 1er janvier au 22 septembre 1793 exclusivement, doivent être regardés comme appartenant à la première année de la république.*

*..... jusque article XVI..."*



## *Communes fusionnées, séparées. Ou créées à la Révolution.*

*Aibes et Quiévelon* : registres communs de 1746 à 1750

*Audignies* : commune à partir de 1793. Avant, voir Bavay

*Aulnoye* : commune indépendante jusque 1952

*Avesnelles et Waudrechies* : registres communs de 1737 à 1757

*Aymeries* : commune indépendante jusque 1952

*Bas Lieu* : commune à partir de 1792. Avant, voir Avesnes (Banlieue Basse)

*Bréaugies* : hameau de Bellignies. Registres séparés de 1802 à 1825. Sont à Bellignies

*Bermeries* : commune à partir de 1793. Avant, voir Amfroipret

*Bersillies* : commune à partir de 1793. Avant, voir Mairieux

*Bousignies sur Roc et Cousolre* : registres communs de 1707 à 1717

*Bry* : hameau de Bry. Commune à partir de 1793

*Buvignies* : hameau de Louvignies Bavay. Registres séparés de 1794 à 1824. Sont enregistrés sur Bavay

*Ecuélin* : existe à partir de 1789. Avant, voir Saint Rémy Chaussée

*Epinoy* : hameau de Clairfayts. Registres de 1792 à 1802

*Frasnoy* : existe à partir de 1768. Avant, voir Gommegnies

*Ghissignies* : existe à partir de 1736. Avant, voir Louvignies Quesnoy

*Gognies Chaussée* : inclut l'actuel Goegnies Chaussée jusqu'à la création de la Belgique

*Grand Fayt* : porte le nom de Fayt Château jusque 1792. Fusionné avec Fayt Ville sous le nom de Les Fayts en 1793. Devient commune en 1845 sous le nom de Grand Fayt

*Haut Lieu* : commune à partir de 1793. Avant, voir Avesnes (Banlieue Haute)

*Hautmont et Louvroil* : paroisse commune jusque 1792. Se séparent ensuite.

*Herbignies* : hameau de Villereau à partir de 1793. Paroisse séparée mais registres et curé communs avant cette date

*Jenlain* : rien avant 1795. Destruction des registres

*La Grisoëlle* : voir Mairieux

*Lameries* : hameau de Vieux Reng. Registres de 1796 à 1802

*La Salmagne* : hameau de Vieux Reng. Registres de 1792 à 1803

*Le Faureux* : de 1732 à 1739 sur Jolimetz. Rattaché ensuite au Quesnoy

*Limont et Fontaine* : paroisses séparées, églises séparées, mais curé et registres communs. Une commune composée de deux villages. Ne dites pas à ceux de Fontaine qu'ils sont de Limont.

*Locquignol* : à partir de 1737. Avant, voir Jolimetz

*Louvignies Bavay* : commune indépendante jusque 1944. Réunie ensuite à Bavay (pour des histoires de gros sous selon les habitants de Louvignies, dont les anciens refusent encore d'être considérés comme de Bavay)

*Louvroil* : à partir de 1793

*Mortry* : hameau de Ruesnes. Registres de 1792 à 1794

*Moustier en Fagne* : commune à partir de 1793. Avant, voir Baives

*Offies* : hameau de Dimont. Registres de 1793 à 1802

*Ormeignies* : hameau de Vieux Reng. Registre en 1793

*Orsinval* : semble dépendre de Villers Pol ? Et serait devenu commune en 1793. Ou destruction des registres.

*Ostergnies* : hameau de Colleret. Registres de 1792 à 1825

*Petit Fayt* : porte le nom de Fayt Ville jusque 1792. Fusionné avec Fayt Château sous le nom de Les Fayts en 1793. Devient commune en 1845 sous le nom de Petit Fayt.

*Pont à Vaches* : de 1719 à 1749, sur Louvignies Quesnoy

*Potelle* : devient commune en 1798. Avant, voir Villereau

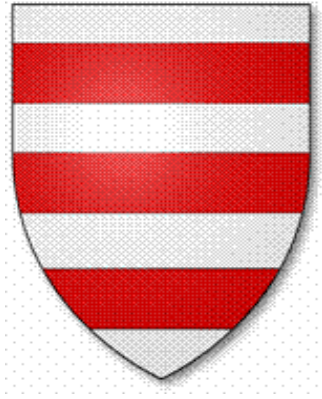
*Preux au Sart* : rien avant 1792, registres détruits

*Rocq* : indépendant jusque 1809. Réuni ensuite à Recquignies

*Trélon et Ohain* : communs en 1635, 1637 et de 1642 à 1685

*Waudrechies* : hameau de Flaumont. Parfois rattaché à Avesnelles

*Willies* : devient commune en 1793. Avant, voir Liessies



**" D'argent à 3 fasces de gueules "**

L'orthographe de Boulogne a passablement varié: On trouve; Balonia et Boloigne au XII<sup>e</sup> siècle ; Boulonges, Boulongne, Bolonia au XIII<sup>e</sup> siècle ; Boulogne, Boulongne au XIV<sup>e</sup> siècle ; Bouloigne au XV<sup>e</sup>.

**Situation.- Renseignements Statistiques :**

A 7 Km au S. O. d'Avesnes, sur l'Helpe mineure et le chemin d'Étroeungt à Landrecies. Population : 467 habitants(1872) (322 en 2006). Territoire comprenant 869 Hectares :

Terres Labourables : 270 ha

Pâtures et prés : 560 ha

Bois: 2 ha

Divers : jardins, maison etc. 37 ha

**Agriculture, Industrie, Commerce :**

On cultive à Boulogne le froment, l'épeautre et l'avoine. Trèfle, féveroles.

Fabrication et commerce de beurre et de fromages.

Un moulin à eau dont l'existence remonte à près d'un siècle et une brasserie, plus ancienne encore, sont les établissements industriels de la localité. Deux forges de maréchal.

**Édifices et établissements communaux :**



Église construite vers l'an 1600, restaurée vers 1720, agrandie en 1783 et dévastée en 1793. Convertie en salpêtrière à cette époque, elle fut ensuite vendue, puis rachetée par un habitant de Boulogne qui la rendit à sa destination. Par suite des modifications qu'elle a subies, elle est aujourd'hui d'un style moderne. Cloche fondue en 1852.

Dans l'église, on voit une pierre tombale portant l'inscription suivante :

*Icy repose le corpe de Nicolas Havée jevsmes fiz à mariez eaigé de 22 ans  
Lequel est décédez le 25 de jving 1665.*

*Priez diev pour son âme.*

*Requiescant in pace.*

Deux pierres tombales intéressantes, car elles ne sont pas reprises dans les registres des décès



Cy devant repose le corps du Sieur Maître Martin CAMBIER natif de Watencour, en son vivant pasteur de Quartes et Pont l'espace de 9 ans, de Boulogne et Cartignies 43 ans, âgé de 89 ans, décédé le 11 de février 1733. Respecté et regretté d'un chacun pour sa force et vertus. Resquiescat in pace. Pour son âme, amen.



Requiescat in pace. Cy devant repose le corps de Jeanne HULIN décédée le 1 de mars 1730 âgée de 60 ans, épouse de Jean LARDINOIS en son temps mayer de Boulogne pendant plusieurs années qui a donné à l'église du dit lieu 4 livres de rente iprédimible à prendre sur 55 verge de prêt gisante à la Saulx Bac contenante aux hers du dit donateur à charge d'une messe solemnelle à l'honneur des anne qui se devera descharger le 26 juillet de chaque année jour de la dittes.

La construction du presbytère remonte à l'époque de celle de l'église.



Mairie de Boulogne Sur Helpe (photo Wikipedia)

**Hameaux :**

Basse-Boulogne (la), hameau à 1,5 km - S. 12 maisons.

Château-Courbet, écart à 1,8 km - O. 3 maisons.

Corbière, hameau à 700 m - O. 4 maisons.

Montmiroir, écart à 2,2km - O. 2 maisons.

Montorgueil, écart à 2 km - S. 3 maisons.

Neuville, hameau à 500 m - N. 6 maisons.

Rie-Del-Roc (le), hameau à 1,2km - S. 4 maisons.

Rie-Grisette (le), hameau à 800 m - N. 6 maisons.

Rouge-Croix (la), hameau à 1,6km - S. 25 maisons.

Warpont, hameau à 1 km - E. 6 maisons.

Zone Brulée (la), écart à 1,5km - N. 5 maisons.

**Fermes :**

Pas de fermes importantes.

**Antiquités :**

En 1842, on a découvert, en faisant des terrassements, sept squelettes rangés en ligne et enfouis depuis plusieurs siècles.

Une tour, dite "*la forteresse ou le fort*", avait été construite au XV<sup>e</sup> siècle, à environ 100 mètres au Nord de l'église, pour la défense du village. Quelques plis de terrain en indiquent seuls aujourd'hui l'existence.

La chaussée romaine de Bavai à Reims longe le territoire de Boulogne à l'est.

**Hydrographie :**

Boulogne est situé sur la rive droite de l'Helpe mineure et arrosé par les ruisseaux du Rie des Avéries (Source à Montmiroir) ; du Rie-Grissette (Source sur Haut Lieu) ; du Rie Semeau (source sur Haut Lieu, à l'étang du Biwez) ; du Rie de la Basse Boulogne (Source d'Étroeungt) et du Riez-Del-Roc, tous affluents de l'Helpe-Mineure.

*Sources : dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Avesnes, sauf les pierres tombales*

Une petite chapelle sur le territoire de Boulogne.





Monument aux morts de Boulogne sur Helpe devant l'église

**Aux enfants de Boulogne morts pour la France** (source : *MémorialGenWeb*)

- |                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| - Balligand Albert                  | 1939 - 1945 |
| - Fruit Honoré Louis de Bertry      | 1914 - 1918 |
| - Lahanier Arthur                   | 1914 - 1918 |
| - Legros Marcel Émile de Boulogne   | 1914 - 1918 |
| - Leroy Paul de Lécluse             | 1914 - 1918 |
| - Loiseau Jules                     | 1914 - 1918 |
| - Luc Émile                         | 1914 - 1918 |
| - Michel Léon                       | 1914 - 1918 |
| - Mollet Paulin de Avesnelles       | 1914 - 1918 |
| - Penin Albert Désiré de Boulogne   | 1914 - 1918 |
| - Ponchaux Edmond de Boulogne       | 1914 - 1918 |
| - Rose Gabriel                      | 1914 - 1918 |
| - Trotin Léon Victorien de Boulogne | 1914 - 1918 |
| - Vin Albin Jules                   | 1914 - 1918 |
| - Wagner Calixte Xavier             | 1914 - 1918 |

Yves COUTURE, chgb 286.





***D'or à trois chevrons de sable***

(Blason d' Hautmont et Limont Fontaine)

Commune du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Superficie : 5,7 km<sup>2</sup> - Population : 369 hab (recensement 2006)

Intercommunalité : Communauté de communes du Pays d' Avesnes.

Gentilé : les Flaumontois (es).

**Histoire** : Traversé par l'Helpe Majeure, Flaumont Waudrechies vient de la réunion des deux villages en une seule commune en 1801. Cependant chaque village a son histoire propre :

**Flaumont** : *Flodobomonte* - cartulaire de l'abbaye de Maroilles - 921.

*Florbemont* - cartulaire de l'abbaye de Liessies - 1167.

Le village est donné à l'abbaye de Maroilles par Charles Le Simple en 921. En 1083 il appartient à l'abbaye de Hautmont (origine du blason) qui perçoit la dîme et le terrage. D'abord annexe de Sémeries, l'**église Saint-Victor**, bâtie en 1545 est érigée en paroisse en 1664. Elle a été restaurée au XVIII<sup>ème</sup> siècle ; seul le porche a été conservé.

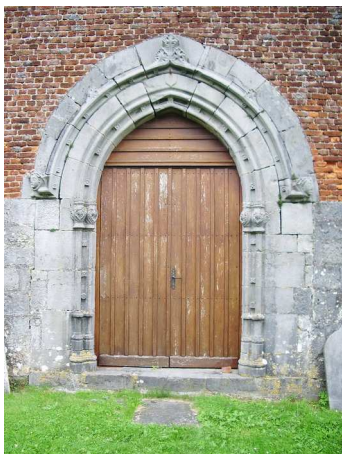


**Waudrechies** : *Wulframmus mons* - Charte de Gérard, évêque de Cambrai - 1083

*Wulfraumont* - Échanges entre les abbayes de Hautmont et Liessies - 1131

Le village, beaucoup plus important qu'il ne l'est actuellement, selon des constructions retrouvées, est légué en 646, par Sainte Aldegonde, aux chanoines de Saint Quentin à Maubeuge. Les reliques qui faisaient partie de l'héritage attiraient nombre de pèlerins pour la guérison des fièvres. Les chanoines y avaient construit une Maison-forte dont on a retrouvé les fondations.

L'église, aujourd'hui disparue, était une dépendance de la paroisse d' Avesnelles. Reste la **Chapelle Sainte-Aldegonde, inscrite aux MH en 1951**, composée de l'ancien choeur accolé au portail (vers 1550). Elle renferme une cloche datée de 1567.



Le porche



Détails du porche

Une autre chapelle, dite **chapelle Duchesne**, située au lieu-dit "Pâturage d'En-Haut" est également **classée MH**, depuis 1947.

#### **Particularités :**

*Le Camp de César (ou Catelet)* : Il s'agit d'un *Oppidum*, c'est à dire une fortification, construite par les Celtes, située sur un lieu surélevé de la rive gauche de l' Helle. Les romains y ont cantonné des troupes et le camp fut utilisé par la cavalerie de Louis XIV. Commun avec la commune d' Avesnelles, sur un terrain privé, on peut voir quelques restes du parapet et des remparts.

Bouleversé par une carrière de dolomites à la fin du 18ème siècle, l'ensemble couvre 13 hectares 60. En 1901, il a été mis à jour des tombes et deux urnes d'époque mérovingienne. On y a trouvé également des monnaies romaines, des agrafes en bronze et de longs clous recourbés.

Le lieu est **classé aux MH depuis 1979**. Un circuit pédestre de 11km (au départ d' Avesnes) en fait le tour.

*Le Moulin* : Ce moulin appartient à la prévôté d' Avesnes en 1710. En 1813, on y moulait le blé ; puis en 1888, il est transformé en scierie de marbre. En effet, à Flaumont, on extrayait depuis le 18ème siècle un "marbre" de couleur gris-noir, taché de blanc dont on faisait des pierres tombales et des cheminées. La scierie fonctionne jusque 1991. Désaffectée, elle est rachetée par la commune qui a reconverti l'ensemble en médiathèque et salle polyvalente. Le moulin, remis en état, est cité comme "*patrimoine remarquable*" et fait partie du "*Circuit des moulins de l' Avesnois*".

Le site a été desservi par un embranchement ferroviaire sur la ligne Solre le Château - Avesnes ouverte au public le 20 juillet 1901, via Flaumont Waudrechies, Sémeries, Felleries, Sars Poteries. Le trafic voyageur fonctionnera jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.



*Ancienne machinerie alimentée par la chute d'eau (Photos : site Internet)*

**Un décor de film :** En avril 2010, la ferme de la Taquennerie appartenant à la famille Lebecq a servi de décor principal au film "Où va la nuit" avec l'actrice Yolande MOREAU. D'autres maisons ont été filmées et une scène a été tournée au cimetière communal. (source: *La Voix du Nord*)



*Photo : "La Voix du Nord"*



*Photo : Marcel BIÉRENT*

En fait, le "Bois de la Taquennerie" est le prolongement de la Haie d'Avesnes. Son nom vient de *taxonarium* : **le trou, la tanière du blaireau**. Pour une explication étymologique, le *Littré* nous indique que l'autre nom du blaireau est *taisson* (en bas latin : *taxos, taxis...*) que l'on retrouve dans les textes des VII<sup>ème</sup> et VIII<sup>ème</sup> siècles.

Le 1er septembre 1944, des résistants d'Avesnes s'y étaient retranchés. En représailles, des otages civils furent pris et fusillés. Une plaque commémorative est à l'entrée du bois, du côté de Beugnies, au lieu-dit "Croix des fusillés". (Source *Internet Terascia et Colette Rabin-François*)

*NdlR : "La Vengeance du Blaireau"...*

*Le blaireau est un utile et charmant animal de nos forêts avesnoises...*

*En Belgique, l'espèce est protégée. Il n'en est pas de même en France où il est systématiquement traqué, on ne sait trop pourquoi ( depuis l'invention du rasoir électrique !...). Sa nourriture de prédilection, à par les vers de terre, ce sont les guêpes et surtout les frelons... Or c'est dans ce "trou à blaireaux" qu'est le Bois de la Taquennerie que tout récemment, un ouvrier forestier s'est fait attaquer par un essaim de frelons et mené dans un état grave à l'hôpital. ("la Voix du Nord - 6/10/2010")*

*La relation de cause à effet n'échappera pas au lecteur : profiter de la Nature, c'est d'abord protéger son équilibre...*

*Gérald COLLET, chgb 244.*

*(Photos : Colette RABIN-FRANCOIS, chgb 9 et Marcel BIÉRENT, chgb 230).*

## *Flaumont-Waudrechies*

*dans le Bottin de 1908.*

Canton d'Avesnes Nord, à 3 kilomètres du bureau de poste aux lettres, de la gare pour marchandises et du bureau de poste télégraphique d'Avesnes. – Passage à Niveau, gare pour voyageurs (Chemins de Fer du Nord) sur la ligne d'Aulnoye à Solre le Château. – 495 habitants. – *Fêtes* : Pentecôte et 20 juillet.

<i>Maire</i> :	Talon (Oswald).
<i>Agriculteurs</i> :	Carnoye. – Du-pont (C.). – Meurisse (Cél.) (chevalier du Mérite Agricole). – Pantenier.- Talon.
<i>Boulangers</i> :	Gosset (L.).
<i>Bourelier</i> :	Thiroux (V.).
<i>Carrières (expl. de)</i> :	<i>La Dolomie.</i>
<i>Carrières de pierres</i> :	Dubar.
<i>Charrons</i> :	Viry. – Wallerand.
<i>Cuir et Peaux</i> :	Delvalée.
<i>Épicerie</i> :	Gas (J.), <i>et étoffes.</i> – Thiroux (V.).
<i>Marbre (confection et scierie de)</i> :	Maybon (A.).
<i>Maréchal</i> :	Gosset (J.).
<i>Menuisier</i> :	Marat.
<i>Pépiniériste</i> :	Gondry (J.).
<i>Tabac (débit de)</i> :	Viry.
<i>Vins et spiritueux (en gros)</i> :	de Saint-Genois (Alb.).
Château DE LA TAQUENNERIE :	Decamps (V <sup>ve</sup> ).

Dominique Sallé CHGB 228



## *Un Plan "Vigipirate" à Lille dès 1871 ?? ...*

Préfecture du Nord

Lille, le 1<sup>er</sup> juin 1871

Cabinet du Préfet

A M.M. les Sous -Préfets, Maires et Commissaires de Police du département du Nord.

Messieurs,

Plusieurs des monuments historiques les plus précieux et un grand nombre de propriétés privées à Paris viennent d'être la proie des flammes. Les incendies qui ont dévoré une partie de la capitale ne sont pas les seuls qu'aient rêvés les auteurs de cette œuvre épouvantable. Ils projetaient de répandre le désastre dans la France entière et de porter jusque dans nos provinces l'incendie et la ruine. A Versailles, à Marseille, des complots incendiaires ont été découverts.

Il n'y a plus lieu, grâce aux précautions prises, de s'inquiéter d'une manière exagérée de ces sinistres projets, mais l'Administration manquerait à son devoir le plus impérieux en ne prenant pas toutes les mesures propres à garantir les propriétés publiques et privées de toute tentation criminelle de cette nature.

Les huiles minérales, essentiellement inflammables notamment l'huile de pétrole, ont été l'engin employé par les incendiaires. Autant il importe que la liberté commerciale ne soit pas entravée, autant il est nécessaire qu'un contrôle sérieux et efficace puisse être incessamment exercé par les agents de l'autorité sur la vente de ces huiles dangereuses, afin de s'assurer que les achats faits n'ont eu d'autre but que celui d'un usage régulier. J'ai l'honneur de vous adresser l'arrêté que je viens de prendre pour établir ce contrôle dans le département du Nord. J'en recommande la stricte exécution à toute votre vigilance.

A partir de la publication de cet arrêté, toute vente d'huile de schiste ou de pétrole devra être constatée sur un registre spécialement tenu à cet effet par les débitants en gros et en détail. Afin que le contrôle soit possible entre les quantités portées au registre comme vendues et les quantités restant en magasin, un point de départ était nécessaire : celui qui était naturellement indiqué, c'était la constatation immédiate actuelle des approvisionnements. Tout débitant devra en conséquence déclarer dans les trois jours à la Mairie, où il en sera tenu un état spécial, les quantités qu'il possède en ce moment. Cette déclaration faite et au besoin contrôlée, rien ne sera plus facile que de suivre les ventes et achats d'huile, les commerçants devant porter sur leur registre outre les quantités vendues aux détaillants ou aux consommateurs, les quantités achetées par eux-mêmes. L'Administration pourra ainsi toujours savoir en un instant par quelles mains les acquisitions auront été faites et arriver ainsi à empêcher tout emploi criminel des substances dont il s'agit.

M.M. les Maires devront adresser à la Préfecture et aux Sous - Préfectures, dans les arrondissements, à l'expiration du délai de 3 jours prescrit par l'article 1<sup>er</sup> de mon arrêté, le résumé des déclarations qu'ils auront reçues. Ils devront également envoyer tous les quinze jours jusqu'à nouvel avis l'indication des relevés faits sur le registre de chaque commerçant et contrôlés, s'il y a lieu, des quantités achetées - vendues - ou restant en magasin depuis le précédent état.

Pour que le contrôle nécessaire soit possible, les commerçants devront produire le registre prescrit et laisser faire la visite de leurs approvisionnements à tout agent de l'autorité qui le requerra. Toute contravention devra être sévèrement relevée et déférée à l'autorité judiciaire. Les commerçants d'ailleurs comprendront eux-mêmes les premiers l'impérieuse nécessité de ces mesures prises dans l'intérêt de la sécurité publique et qui ne porteront aucune entrave aux transactions sérieuses et honnêtes.

Je vous rappelle d'ailleurs que les usines pour la distillation des huiles minérales et les dépôts de ces huiles qui sont compris dans la catégorie des établissements dangereux et insalubres, sont assujettis à une réglementation spéciale prescrite par un décret du 18 avril 1866, inséré au recueil des actes administratifs du 12 novembre suivant.

Agréez Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Nord, SEGUIER

Ndir :

Merci à Françoise NALENNE, Secrétaire de la mairie de Bousignies sur Roc, qui a commencé un travail de classement des consignes préfectorales, directives diverses, etc.. qui ne sont plus d'actualité et de tout ce qui traînait en vrac dans le "grenier"....

Pour situer ce document dans son contexte historique, et sans entrer dans des détails qui pourraient faire l'objet d'une étude plus approfondie, nous résumons brièvement les tragiques événements qui menèrent à la rédaction de ce décret du Préfet du Nord, dès le 1er juin 1871.

Le 28 janvier, la France, battue sur tous les fronts, accepte l'armistice des Prussiens. Cependant la capitale n'accepte pas cette soumission. Les habitants se "fédèrent" et mettent en place un mouvement insurrectionnel appelé : «Commune de Paris». Les historiens parleront de "cent jours d'héroïsme et de folie".

Le Gouvernement français s'est replié à Versailles. Il est dirigé par Adolphe THIERS. Ce dernier est autorisé par les Prussiens à rentrer dans Paris pour, d'une part, récupérer les armes et canons (et les livrer aux termes de l'armistice signé) ; d'autre part rétablir l'ordre et mater l'insurrection des Communards. Nous sommes donc en pleine guerre civile, sous les yeux de l'occupant.

Les "Versaillais" reprennent Paris, quartier par quartier, barricade par barricade... méthodiquement, et sans pitié. L'épisode final est la "Semaine sanglante", du 21 au 28 mai, qui fera 20 000 victimes et se terminera au cimetière du Père Lachaise.

Dans un moment de désespoir total et avant de tomber, les "fédérés" mettent le feu à tous les monuments illustres de la capitale : Palais des Tuileries, Palais-Royal, Palais d'Orsay, Ministère des Finances... Notre Dame de Paris échappe de peu à la destruction grâce au sang froid de 6 étudiants en pharmacie de l'Hôtel Dieu qui éteignent les brasiers.

Pour l'historien et le généalogiste, c'est la disparition en fumée de 8 millions d'actes de l'état civil, notices de l'enregistrement, registres de catholicité, minutes des greffes de tribunaux... concernant Paris et le département de la Seine, lorsque s'embrasent le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville.

La loi du 12 février 1872 prescrit la reconstitution de l'état civil parisien. Après d'énormes travaux, 2 696 000 actes sont actuellement consultables. Cette loi précise que l'état civil serait refait en deux exemplaires... Sage précaution... car celui déposé au fort de Montlignon, près de Montmorency, a de nouveau brûlé dans un incendie en 1974. Il ne reste plus que l'exemplaire des Archives de Paris, à l'Hôtel Saint-Aignan - 71, Rue du Temple - 75003, et au 30, Quai Henri IV - 75004.

Les enquêtes et les interrogatoires menés à la suite de ce gigantesque incendie de 1871 et qui mèneront à 10 000 condamnations au baignoire, prouvèrent - mais tout le monde était au courant - que les "Fédérés" avaient utilisé "...force barils de pétrole et d'huile de schiste...", cette dernière servant notamment à l'éclairage des rues, pour embraser les monuments.

Le lecteur voudra bien noter la particulière réactivité des autorités préfectorales puisque le document retrouvé par Annie est daté du 1er juin, soit 3 jours seulement après la fin de la "Semaine sanglante".

Annie Lemaire, chgb 317.

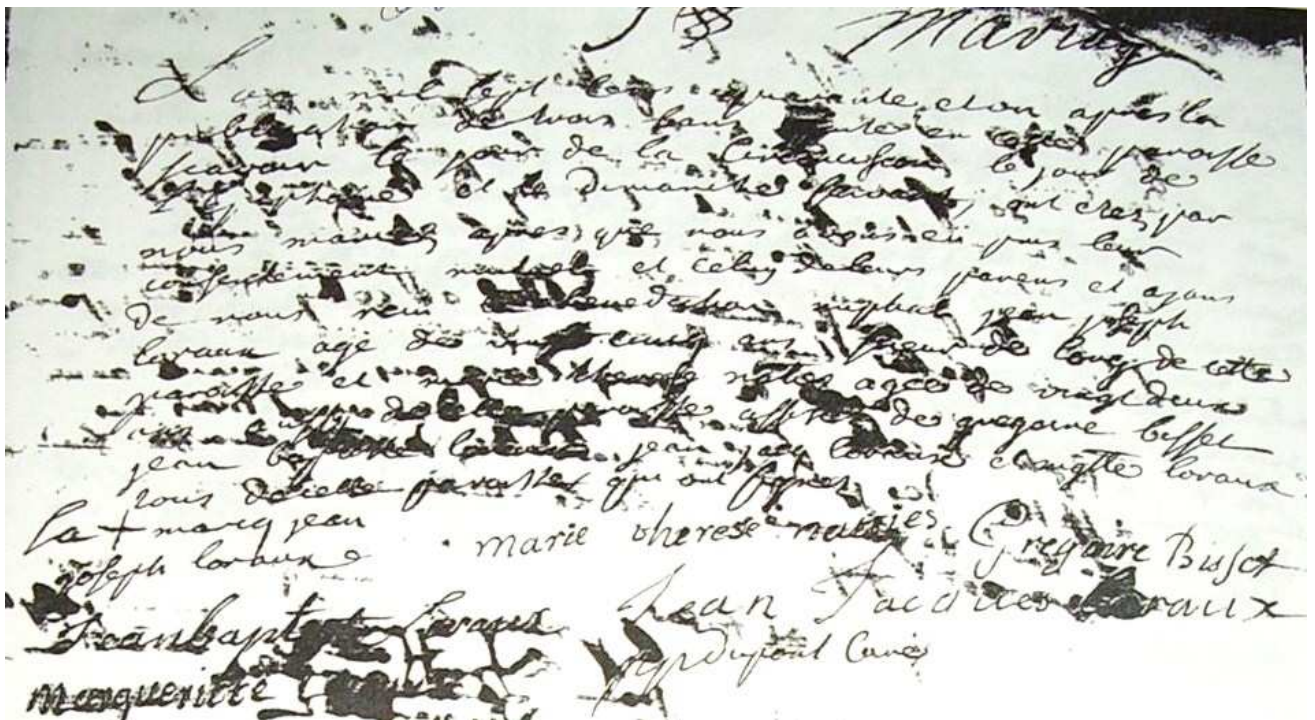


## Marie Thérèse Natier de Wignehies .

### Récit d'une enquête généalogique.

De toute la population de Wignehies, l'origine de Marie Thérèse NATIER est sans aucun doute la plus énigmatique sur la période des registres paroissiaux [1688-1789]. Personne n'a à ce jour réussi la reconstitution de son ascendance. Et pour cause...

Son origine apparaît pour la première fois dans les registres paroissiaux du village lors de son mariage à 22 ans , le 13 février 1741, avec Jean-Joseph LORAUX, 25 ans, scieur de long de Wignehies. Cet acte ne mentionne pas les parents LORAUX ou « NATIES » mais la dit « native de cette paroisse ». Les témoins Grégoire BISSOT & Jean Baptiste LORAUX & Jean Jacques LORAUX & Marguerite LORAUX sont tous dits de Wignehies.



acte de mariage à Wignehies (photo C. HAUSEMONT).

Son acte de décès, le 9 octobre 1790, la mentionne âgée de 73 ans. Elle serait donc née vers 1717-1719. Or aucun acte NATIER n'est référencé à Wignehies à cette période ! Comment expliquer qu'une paroissienne de 22 ans n'ait pas son acte de baptême sur les registres paroissiaux ? D'autant que sa très belle signature démontre bien que le greffier n'avait pas écorché son nom NATHIES....

signature de Marie-Thérèse NATIER

L'enquête ne faisait que commencer...

#### Phase 1 : étude des actes de catholicité de Wignehies

Le réflexe est de se tourner vers les parrains et marraines des enfants du couple LORAUX-NATIER pour trouver des pistes. Voici la liste de leurs 10 enfants connus à Wignehies :

Marie Thérèse LORAUX, b. 26-01-1743 (ss. Jean Jacques LORAUX, oncle, Marie Reine BOIL)  
Marie Marguerite LORAUX, b. 27-07-1744 (ss. Jean Jacques GOUVERNEUR, Marguerite LORAUX)  
Marie Reine LORAUX, b. 04-03-1747 (ss. Nicolas WIART, Marie Reine PHILIPPE)  
Jean Joseph LORAUX, b. 25-11-1748 (ss. Jean LEGRAND, Marie Magdeleine LORAUX)  
Jean François LORAUX, b. 04-10-1750 (ss. Laurent LORAUX, Anne Joseph MAIRESSE)  
Laurent Joseph LORAUX, b. 02-08-1752 (ss. Laurent LORAUX, cousin, Anne Joseph LORAUX)  
Quentin LORAUX, b. 26-04-1755 (ss. Quentin ODEN, Marie Joseph ROUSSEAU)  
Jean Baptiste LORAUX, b. 06-04-1757 (ss. Jean JOUNIAUX, Marie Thérèse LENGLET)  
Jean Nicolas LORAUX, b. 02-05-1758 (Jean Nicolas LORAUX, Marie Barbe FONTAINE)  
Jean Nicolas LORAUX, b. 17-07-1759 (ss. Jean Nicolas LORAUX, Marie Barbe FONTAINE).

La cadence de naissance des enfants pourrait étonner. Elle s'arrête brusquement lorsque le mari Jean Joseph LORAUX décède à Wignehies le 29 novembre 1761.

Sauf une, tous les parrains et marraines sont de Wignehies. L'étude de leur environnement familial ne donne aucune piste côté NATIER. Quant à Marie Reine BOIL, impossible de savoir d'où elle vient. Jean Joseph LORAUX étant scieur de long et voiturier, il est possible qu'il ait rencontré une fille de voiturier et se soit marié avec celle-ci. Il serait alors bien difficile de retrouver trace de l'acte de naissance de notre inconnue !

### Phase 2 : étude des actes d'échevinages de Wignehies

Jean Joseph LORAUX et Marie Thérèse NATIER apparaissent trois fois dans les échevinages, les 04 février 1743, 06 mai 1744 et le 06 novembre 1745. Il y est fait état de la vente d'une maison à Pierre BOULNOIS, ouvrier de verrerie à Clairfontaine, d'une « maison chambre bastis en bois avec une coupe de pâte rue Gogand » « y tenant du levant du midi à la veuve et hoirs Anthoine GONTIER du couchant à François THIEBAUT et du septentrion à Pierre Joseph BERTAU, venant audit LORAUX du patrimoine de Marie Thérèse NATIER sa femme ».

Les actes d'échevinages ne comportent aucune autre référence à des NATIER. Par contre ces actes confirment l'origine de Marie Thérèse NATIER, donnée par les actes de catholicité, comme étant native de Wignehies, puisqu'elle y possède une maison de son patrimoine. Soit cette maison lui a été donnée en dot pour son mariage, soit elle l'a hérité avant son mariage, ce qui laisserait penser que ses parents soient déjà décédés.

### Phase 3 : étude du patronyme NATIER

L'hypothèse du mariage dans le milieu des voituriers laisse peu d'espoir sur la découverte du lieu d'origine des parents de Marie-Thérèse NATIER. Était-ce en Avesnois ou plus loin ? Fort heureusement, Adrienne FONTAINE avait trouvé un Guillaume NATIER voiturier dans les comptes de l'abbaye de Liessies pour l'année 1673 « pour le charoi de marchandises ramenées à Bruxelles, 224 livres, 12 sols » (AD59 9H984). Il faut donc chercher d'abord dans les villages proches de Liessies. C'est à Trélon qu'eurent lieu les découvertes tant espérées :

- Un Guillaume NANTIES se marie avec Antoinette GILLION le 19-08-1682 (ss. Jean DEGESNE, Anne GILLION, Jean BLAISE). Le 22-12-1683 naît leur fils Guillaume NATIER (ss. Guillaume GOULART, Anne GILLION). On trouve encore un Guillaume NATIER témoin au mariage de Bartholomé TRAL et de Catherine HACARDEAU à Trélon le 07-10-1685.
- Claudine NATIEZ mariée le 09-09-1696 à Nicolas POTIER dit le Ménil, soldat de la Cie de Mgr de la Losse, capitaine au régiment de Nostancour, né à la paroisse de Saint-Victor de Metz (ss. Dominique GAUTIER, Marie NATIEZ, Marguerite BISSET).
- Marie NATIEZ mariée le 03-07-1698 avec Nicolas LAMOUR d'Origny (ss. Barbe LAMOR, Marguerite BISSET, Jenne DU PUIS). Veuve elle se remarie le 25-09-1701 avec Ignace FOREST (ss. Philippe MANTOULET, Marguerite BISSET).

- un Louis NATIER, fils de Jean et de Marie Philippine GRANDJEAN décède à 16 mois le 04-03-1695. Son acte de baptême n'est pas sur Trélon.
- Jean NATIER époux de Jeanne SAUVER dont deux enfants connus
  - 1/ Marie Gabrielle NATHIER, b. 02-11-1703 (ss. Anthoine NATHIER, Marie Gabrielle BISSET)
  - 2/ Jean Gabriel NATHIER, b. 20-04-1708 (ss. Gabriel Joseph DE CHAMPS, Jeanne NATHIER).

Toutes ces branches sont probablement parentes. Les actes livrent plus d'informations vers les années 1720, notamment dans les registres paroissiaux d'inhumation de Trélon, ce qui permet de regrouper un noyau familial comme suit :

Jean NATIER, né vers 1647, décède le 04-05-1720. Il épouse Marie Philippine GRANDJEAN, née vers 1658, décédée le 27-11-1720. Dont :

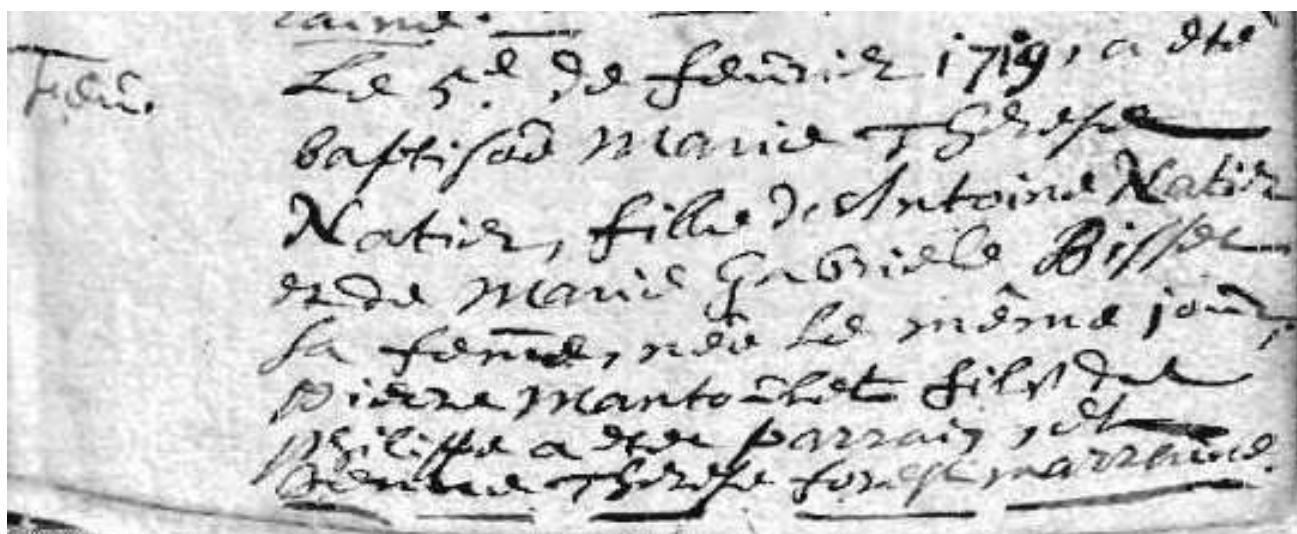
1° probablement Jeanne NATIER née vers 1691, épouse le 01-02-1712 Louis Joseph RENOTTE (ss. Anthoine NATHIER, Catherine DECAMPS). Elle décède le 02-01-1723.

2° Anthoine NATIER, né vers 1691. Il épouse le 18-01-1718 Marie Gabrielle BISSET. Anthoine NATIER décède le 26-06-1720. Ils eurent une fille :

2.1/ Marie Thérèse NATIER b. le 05-02-1719 (ss. Pierre MANTOULET, fils de Philippe, Jeanne Thérèse FOREST).

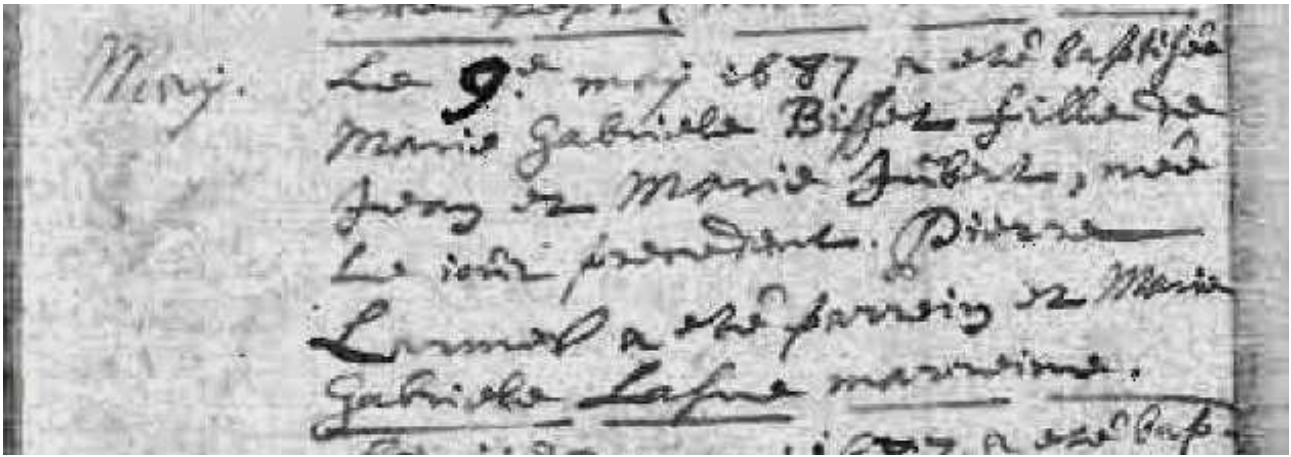
3° Louis NATIER, cité précédemment décédé à 16 mois le 04-03-1695.

L'étude des NATIER à Trélon n'en permet qu'une connaissance partielle. Ils sont nés ailleurs, et épousent le plus souvent des migrants (de Lorraine, de l'Aisne, et le patronyme GRANDJEAN fait penser au Brabant). Tout un pan de cette généalogie reste à découvrir. Entre temps, l'acte de baptême d'une Marie-Thérèse NATIER à Trélon en 1719 serait-il l'acte tant recherché ?



#### Phase 4 : vérification de l'identité de Marie Thérèse NATIER

L'acte de baptême du 05-02-1719 découvert à Trélon amène une piste très plausible sur l'origine de celle que nous cherchons. Cette piste est renforcée par la mention, lors du mariage de ses parents, que la mère Marie Gabrielle BISSET était originaire « de Wignehies ». Fort heureusement car rien ne permettrait de l'imaginer ! Marie Gabrielle BISSET est marraine de Marie Gabrielle NATHIER en 1703 à Trélon avec son futur mari, et pour comble on trouve son acte de baptême à Trélon le 09-05-1687, comme fille de Jean BISSET et de Marie JUBERT, née le jour précédent !



Acte de baptême de Marie Gabrielle BISSET (photo CHGB)

Comment Marie Gabrielle BISSET peut-elle être de Wignehies ? Elle est la première fille du couple BISSET-JUBERT baptisée du Trélon. Son père est maître d'école sur Trélon et baptise 5 enfants à Trélon entre 1687 et 1700. Jean BISSET décède à Trélon le 28-03-1708. On ne retrouve pas l'acte de décès de Marie JUBERT sur Trélon.

Comme on l'a vu, les familles NATIER et BISSET semblent proches vers 1700. Marguerite BISSET, fille aînée du couple et baptisée ailleurs, est marraine de Marie Marguerite FOREST, fille de Marie NATHIER le 20-01-1704 !

Par chance, notre maître d'école de Trélon Jean BISSET qui fait rapport d'héritage, du chef de son épouse Marie JUBERT devant l'échevinat de Wignehies le 21 septembre 1699 [AD 59 XIB 565-66]. Il signe cet acte de son nom avec de belles rosaces. Marie JUBERT vient donc de Wignehies, où le patronyme JUBERT se trouve orthographié HUBERT, JOBERT ou encore GILBERT. Dans le cartulaire de 1721 pour le Bois-Saint-Denis, paroisse de Wignehies, une Marie GILBERT semble être notre Marie JUBERT !

Marie JUBERT est la fille de Noël JUBERT et de Marie LENGLET, mariés avant 1648. Ses parents vivaient sur Clairfontaine où le père est marchand de bois. Puis il est attesté sergent et garde des bois à partir de 1683 alors qu'il est l'époux en secondes noces de Jeanne TONNELIER. Mais c'est avec sa troisième épouse Jeanne QUERUEL [forme picarde soit CREVELLE en français] qu'il achète à Eustache FAGOT une maison avec chambre, et un petit jardin tenant à la rue Gogand en juin 1692 [AD 59 IXB 564]. Selon la comparaison des tenants, il est certain que cette maison est bien celle en possession de Marie Thérèse NATIER à son mariage en 1741.

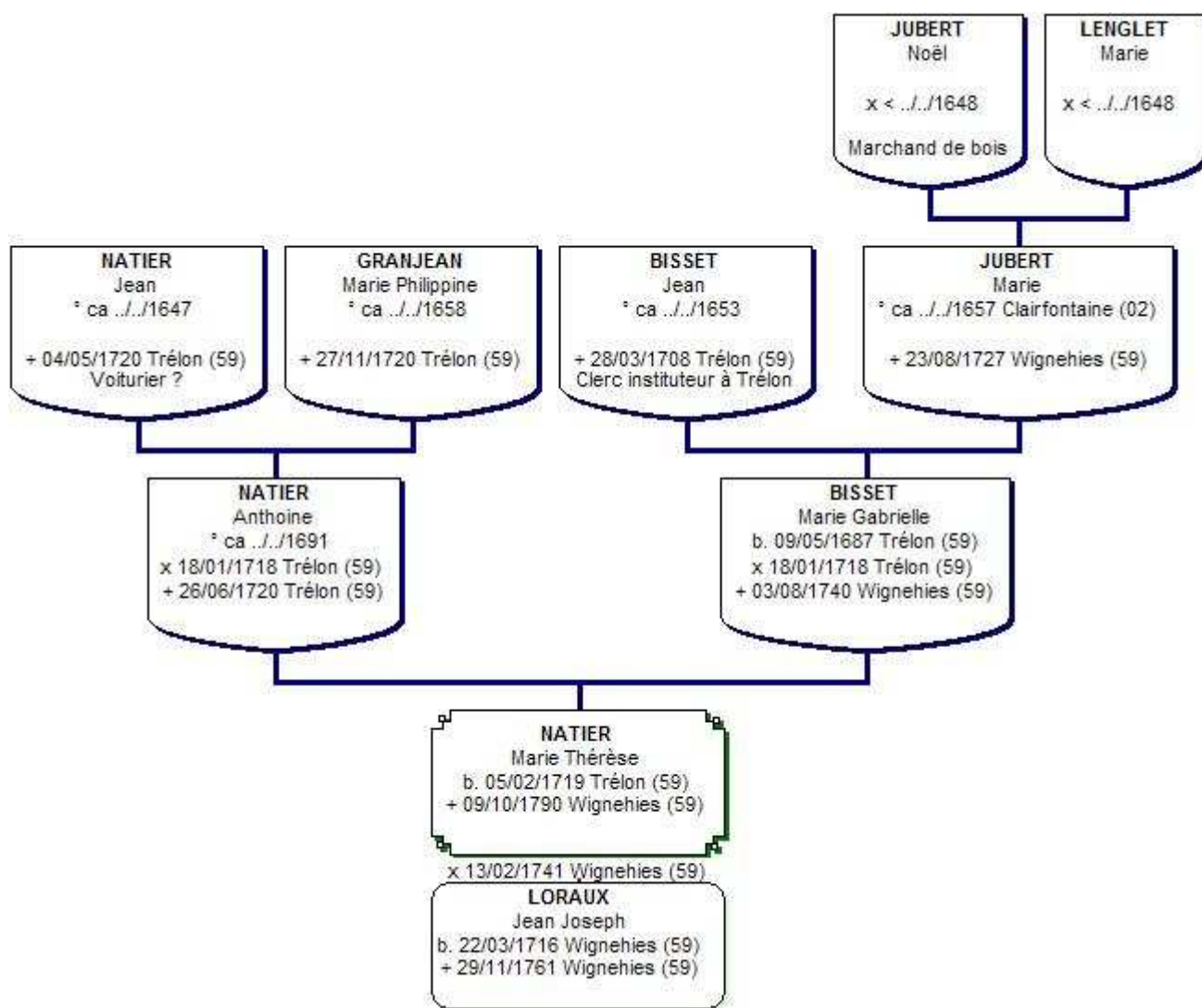
### Épilogue

Le parcours de Marie Thérèse NATIER est maintenant reconstitué. Au décès en 1708 de son grand-père Jean BISSET maître d'école à Trélon, sa grand-mère Marie JUBERT, devenue veuve, repart vivre avec ses enfants survivants dans la maison en bois et torchis de la rue Gogand à Wignehies que son père avait achetée en 1692. C'est pourquoi la fille de Marie JUBERT, Marie Gabrielle BISSET, est dite paroissienne de Wignehies à son mariage à Trélon, alors qu'elle fut baptisée à Trélon même. Ayant gardé de très bons rapports avec les NATIER, une alliance se contracte en 1718 entre sa fille Marie Gabrielle BISSET et Anthoine NATHIER qui se connaissent depuis tout petits. Le jeune couple NATIER-BISSET s'installe donc à Trélon et y baptise Marie Thérèse NATIER en 1719. Mais Anthoine NATIER décède très rapidement en 1720, ainsi que tous les autres membres de la famille NATIER. La jeune maman et son bébé retournent donc vivre chez la grand-mère à Wignehies où tout ce petit monde reste définitivement. Marie GIBERT (sic) décède « à 70 ans, veuve de BISSET, clerc de Trélon » le 23-08-1727 à Wignehies. Puis sa fille Marie Gabrielle BISSET y décède à son tour « veuve » le 03-08-1740, dite âgée de 40 ans sur l'acte alors qu'elle en a 53 ! De là vient que lors du mariage de Marie Thérèse NATIER en 1741, la communauté du village de Wignehies reconnaît l'épouse comme leur

paroissienne, même si elle n'y fut pas baptisée. Elle apportait en dot la maison de bois et torchis que son arrière grand-père Noël JUBERT avait achetée en 1692 à la rue Gogand. Selon nos recherches poussées, lors de son mariage en 1741, Marie-Thérèse NATIER était probablement l'ultime descendante encore vivante de la branche JUBERT, avec son oncle Grégoire BISSET, témoin à son mariage.

Adrienne, qui était si intriguée par « sa » Marie-Thérèse NATIER n'aura malheureusement pas eu le temps de prendre connaissance de la solution de cette énigme. Je voulais par cet article rendre hommage à Adrienne pour son immense travail sur le sud-avesnois.

Adrienne FONTAINE (†) et Benoît PAINCHART, chgb 226.



## *Eclaibes*

*dans le Bottin de 1908.*

Canton de Maubeuge, à 11 kilomètres d'Avesnes. – Bureau de poste aux lettres et télégraphe de Dourlers (à 3 kilomètres). – Ligne de Chemin de Fer d'Hautmont (à 6 kilomètres). – 238 habitants. – *Fêtes communales* : le 3<sup>e</sup> dimanche de mai et le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.

<i>Maire</i> :	Cuisset (Em.).
<i>Agriculteurs</i> :	Boulangier (Ern.). – Cuisset (Em.).
<i>Boulangier</i> :	Bouttiaux (F.).
<i>Épiciers</i> :	Cuvelier. – François (Art.).
<i>Maréchal</i> :	Vincent (F.).
<i>Meuniers</i> :	Dupond. – Herbecq (H.).
<i>Tabac (débit de)</i> :	Dubray (E.).
Château D'ECLAIBES :	Cuisset-Wiringier.

*Dominique Sallé, CHGB 228*



Titre	Auteurs	COTE
Gognies Chaussée, soldats morts pour la France 1914-1918	LELEUX Sonia	MPLF
Saint Rémy du Nord, soldats morts pour la France 1914-1918	TROUILLET Thérèse	MPLF
Wattignies la Victoire, soldats morts pour la France 1914-1918	BOUCHARD Claudine	MPLF
Beaurieux, soldats morts pour la France 1914-1918	FLORY Jean-Claude	MPLF
Lez Fontaine, soldats morts pour la France 1914-1918	BOSQUET Monique	MPLF
Aymeries, soldats morts pour la France 1914-1918	DUMONT Lilyane	MPLF
Damousies, soldats morts pour la France 1914-1918	AZEMARD Myriam	MPLF
Quiévelon, soldats morts pour la France 1914-1918	BIENFAIT Christiane	MPLF
Amfroipret-Bermeries, soldats morts pour la France 1914-1918	FREMY Alain	MPLF
Louvignies Bavay 1598-1709, 1737-1904		CD
Louvignies Bavay 1893-1904, Bavay 1843-1904		CD
Bavay 1793-1842		CD
Gognies-Chaussée 1587-1756		CD
Gognies-Chaussée 1756-1852		CD
Gognies-Chaussée 1853-1922		CD
Gognies-Chaussée 1923-1935, Rainsars 1914-1935		CD
Bousignies sur Roc 1651-1822		CD
Bousignies sur Roc 1823-1872		CD
Bousignies sur Roc 1873-1902, TD 1803-1912		TD
Bousignies sur Roc 1903-1935, Liessies 1769, Boulogne 1883, Saint Rémy an 2-3		
Beugnies, soldats Morts pour la France 1914-1918	BOSQUET Monique	MPLF
Jeumont, son passé historique, son développement	GRAVELLINI Maurice	BIBLIO
Vers le Nouveau-Monde, histoire d'une colonie française à New-York au 17e siècle	STIERS Luce	BIBLIO
Rainsars 1728-1822		CD
Englefontaine 1737-1794		CD
Englefontaine 1793-1807		CD
Englefontaine 1808-1827		CD
Englefontaine 1828-1849		CD
Dourlers 1793-an 10, 1903-1935		CD

<b>Titre</b>	<b>Auteurs</b>	<b>COTE</b>
Gommegnies M&D 1715-an 14	BURY Michèle	RELEVÉ
Gommegnies N 1705-an 14	BURY Michèle	RELEVÉ
Le Hainaut franco-belge	DURONSOY Avit	BIBLIO
Des berlaimontois dans la résistance	BAVAY	BIBLIO
Sassegnies, un déraillement le 1-7-1943		BIBLIO
Restitution de l'aqueduc de Bagacum	GRAVELLINI Maurice	BIBLIO
Landrecies, mémoire historique	BOUCLY Jean-Louis	BIBLIO
Jeumont et Marpent, histoire religieuse	AURIERES Marie-Louise	BIBLIO
Englefontaine 1850-1871		CD
Englefontaine 1872-1887		CD
Englefontaine 1888-1902		CD
Englefontaine 1903-1912, 1913-1931 N		CD
Histoire de la ville d'Avesnes	MOSSAY Jean	BIBLIO
Le Nord de la France en 1789	ARDOUIN-DUMAZET Victor-Eugène	BIBLIO
Ces monuments qui nous rappellent mai 1940	HEYNEN Guy	BIBLIO
Ernest Amas 1869-1959		BIBLIO
Eclaibes, les habitants de 1696 à 1910	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Englefontaine 1932-1936 N, 1913-1936 M&D		CD
Englefontaine TD 1793-1912		CD
Elesmes 1661-1823		CD
Elesmes 1823-1892		CD
Elesmes 1893-1912, Choisies 1793-1912		CD
Flaumont Waudrechies de 1633 à 1912	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Bas Lieu, soldats Morts pour la France 1914-1918	BIERENT Marcel	MPLF
Glageon, soldats Morts pour la France 1914-1918	BIENFAIT Christiane	MPLF
Ferrière la Petite, soldats Morts pour la France 1914-1918	BIERENT Marcel	MPLF

## *Nouvelles publications.*

Dans la collection Histoire en Sambre-Avesnois:

66		Carnet Lebrun Eppe Sauvage, transcription		54	7 €	Jean SAMYN
67	REC	ECLAIBES	1696-1910	178	22 €	Daniel BLONDEL
68	REC	FLAUMONT WAUDRECHIES	1647-1910	230	28 €	Daniel BLONDEL
69	Mariages	BOULOGNE SUR HELPE	1662-1906	120	15 €	Yves COUTURE
70	Décès	BOULOGNE SUR HELPE	1663-1906	136	17 €	Yves COUTURE
71	Naissances	BOULOGNE SUR HELPE	1661-1906	212	26 €	Yves COUTURE

Hors série : Chroniques locales tome 1, par Gérald COLLET. 12 €

## *Dépouillements en cours.*

*Assevent* : Pierre DESENFANT

*Audignies* : Christine LANTOINE

*Aulnoye* : Gilbert HONOREZ

*Avesnelles* : Michèle TESTELIN

*Avesnes* : Jonathan PINCHART

*Bachant* : Jean-Luc PIGOT

*Bavay* : Christiane BIENFAIT

*Beaurepaire sur Sambre* : Yves COUTURE

*Beaurieux* : Daniel BLONDEL

*Berlaimont*: Colette FRANCOIS

*Bettignies* : Jean-Claude HAINGUE

*Bousignies sur Roc (partiel)*: Myriam AZEMARD

*Boussières sur Sambre*: René SIMON

*Cartignies*: Thibaut FEUTRIE

*Choisies* : Jean-Claude FLORY

*Colleret*: Myriam AZEMARD

*Cousolre*: Myriam AZEMARD

*Croix Caluyau* : Frédéric BONNAIRE

*Damousies*: Daniel BLONDEL

*Dimechaux* : Daniel BLONDEL

*Dimont*: Daniel BLONDEL

*Dompierre*: Daniel BLONDEL

*Dourlers*: Daniel BLONDEL

*Eccles* : Daniel BLONDEL

*Ecuélin* : Daniel BLONDEL

*Feignies*: Sonia LELEUX

*Felleries*: Daniel BLONDEL

*Ferrière la grande*: Marie-Joëlle WIART

*Ferrière la petite* : Jacques CAUDRY

*Floyon*: Yves COUTURE

*Glageon*: Jean MARECHAL

*Grand Fayt*: Dominique SALLE

*Hargnies*: Alain FREMY

*Hautmont-Louvroil avant 1793* : Guislaine LOBRY

*Hautmont mariages* : Daniel BLONDEL

*Hon Hergies* : Claudine BOUCHARD

*Le Favril* : Annie LEMAIRE

*Leval* : Régis KRZYZANIAK

*Liessies* : James HARDY

*Locquignol* : Marie-Claude FAGOT

*La Longueville (1883-1903)* : Sylvette CARION

*Louvignies-Bavay* : Claude-René BROUTARD

*Louvroil* : Guislaine LOBRY

*Mairieux* : Cathy HOMBERT

*Mecquignies* : Danièle CANION

*Monceau Saint Waast* : Daniel BLONDEL

*Neuf Mesnil* : Daniel BLONDEL

*Obies* : Michel DUBAR

*Rousies* : Sandrine FONTAINE

*Sains du Nord*: Michèle TESTELIN

*Saint Hilaire*: Daniel BLONDEL

*Saint Rémy du Nord*: Thérèse TROUILLET

*Solre le Château* : Jacques LHEUREUX

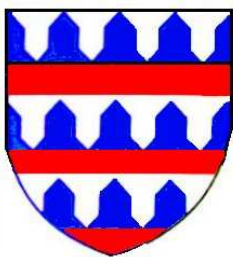
*Taisnières en Thiérache*: Nathalie PRYJKMAK

*Taisnières sur Hon*: Claudine BOUCHARD

*Trélon* : Jacques HURREAU

*Vieux Mesnil* : Alain HURIAU



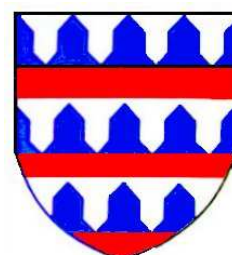


### *Conseil d'administration du CHGB*

Président d'honneur :	Christian DECAVEL
Présidente :	Colette RABIN-FRANCOIS
Vice président :	Jean-Luc PIGOT
Trésorier :	Marcel BIERENT
Secrétaire:	Marie-Claude-FAGOT Sonia LELEUX
Membres :	Alain BALLIGAND † Gérald COLLET Alain FREMY Alain GUEREZ Pierre LEGRAND Thérèse LOCOCHE † Thérèse TROUILLET Nicolas VYDT

### *Responsables de Commissions:*

Archives Départementales :	Alain GUEREZ
Bibliothèque :	Colette RABIN-FRANCOIS
Relation Presse :	Corine HANICOTTE Colette RABIN-FRANCOIS
Permanence :	Pierre LEGRAND Colette RABIN-FRANCOIS
Matériel :	Colette RABIN-FRANCOIS
Verriers d'Europe :	Benoît PAINCHART
Bulletin de liaison :	Gérald COLLET Jean-Luc PIGOT
Internet :	Alain FREMY Jean-Luc PIGOT
Parution :	Colette RABIN-FRANCOIS



*C.H.G.B*



<http://www.chgb.org>

Articles sous la responsabilité de leur auteur.

Responsable de la publication : Colette RABIN-FRANCOIS

dépôt légal au 4<sup>e</sup> trimestre